LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

APF
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 14 Mercredi le 23 juin 1982 32 pages 0.50

A EDMONTON

NOMINATION DE M. GUY PARISEAU

Le directeur général adjoint, M. Jacques Landry annonce la création du poste de chef des Relations publiques et de la publicité pour la région de l'Alberta, et la nomination de M. Guy Pariseau comme son premier titulaire. Ce dernier aura la tâche d'établir et de développer ce nouveau secteur qui rendra des services importants pour la Société auprès de la communauté et des institutions francophones en Alberta.



M. Guy Pariseau, Chef des Relations publiques et de la publicité pour la région de l'Alberta.

Guy Pariseau jouit d'une longue expérience de la radio et connaît à fond l'Alberta, où il est né, à Donnelly, en 1934. Il a fait ses études universitaires au Collège Mathieu de Gravelbourg et à l'Université d'Ottawa.

Dès 1951, il débutait comme animateur d'une série à la radio française privée CHFA d'Edmonton. Il y devenait permanent l'année suivante, en qualite de rédacteur et d'annonceur et en 1953, comme directeur des programmes. En 1960, il est invité à organiser le service de la publicité et des relations publiques à CBWFT, Winnipeg, pour les Prairies. Il quitte la Société en 1962, pour ses études universitaires. En 1964, il est professeur au Scondaire. Il revient à Radio-Canada, à CBXFT, Edmonton, en 1973 comme réalisateur aux Affaires publiques.

Il est nommé directeur de CHFA en 1974, devenue station régionale, puis directeur de la radio française en Alberta, poste qu'il occupait jusqu'à ce jour. Guy Pariseau a mené de nombeuses activités parallèles dans l'Ouest: associations, théâtre (metteur en scène et comédien), enseignement de la phonétique, poésie ("L'envers des jours").

M. Pariseau occupera ses nouvelles fonctions le 5 juillet. Il relèvera des services français en Alberta.

CONCOURS LITTERAIRE AEBA 1982
BOURSE DE $500 ACCORDEE A MONIQUE GLASGOW DE L'ECOLE J.H. PICARD

Voici le texte complet de la dissertation de la gagnante du concours littéraire de l'AEBA, Mlle Monique Glasgow.

"Est-ce que le gouvernement devrait avoir le droit de suspendre ou enlever les droits des individus qui sont irresponsables?" Si non, comment est-ce que le gouvernement pourrait assurer la sécurité de la majorité de la population?

Un gouvernement brise-t-il alors l'accord fait avec l'Organisation des Nations Unies (l'O.N.U.) lorsqu'il suspend les droits et les libertés des individus en temps de crise?

Il existe plusieurs exemples ou des membres d'une société ont oublié les responsabilités qui vont nécessairement avec les droits qui leur sont accordés: la crise d'octobre de 1970 et plus récemment en El Salvador et en Pologne.

Les responsabilités d'un gouvernement dans des cas pareils consistent de la protection des intérêts de la majorité. Cependant, il arrive parfois qu'un gouvernement réagit excessivement à une situation; ceci a été le cas en El Salvador en 1979.

Parfois il arrive que les individus d'une société essaient de protéger leurs intérêts au dépend du confort des autres individus dans cette société, particulièrement dans le cas des syndicats. Plusieurs grèves ont eu un impact formidable sur la société Nord-Américaine: la grève postale à Vancouver en 1938, et plus récemment la grève postale de l'été dernier au Canada et la grève des contrôleurs de trafic aérien aux Etats-Unis en 1981.



Monique Glasgow, gagnante du concours littéraire de l'AEBA 1982.

Comment le gouvernement réagit-il alors? Est-ce que les mesures prises dans le passé diffèrent de celle prises aujourd'hui? Nous verrons en quoi consistent les responsabilités d'un syndicat vis à vis ses membres et vice-versa. Quelle rôle joue la population dans la réduction des grèves paralysantes à la société?

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a préparé une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qu'elle a proclammé et qui a été adoptés par l'Assemblée Générale en 1948. Cette charte déclare les droits et libertés auxquels tout homme et femme devrait avoir accès, sans distinction.

Au moment de l'adoption de cette Déclaration, les états-membres de l'O.N.U. ont promis leur coopération afin qu'ils achèvent ensemble un respect et pratique universel des droits de l'homme et des libertés fondamentaux de l'individu.

Parmi les droits qui sont garantis aux hommes par cette déclaration: "le droit à la vie, la liberté et à la sécurité de la personne"; "...aucun individu ne sera soumis à la torture ou au traitement cruel, inhumain ou dégradant"; "...aucun individu sera soumis à un arrêt forcé, détention ou exile"; "tous ont droit à la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de répandre ses idées, de recevoir et de donner l'information à travers n'importe quelles des frontières sans interférence de qui que ce soit"; "nul ne sera tenu coupable de n'importe quel offense criminelle sans qu'il soit prouvé qu'il est coupable de cette offense...".

Lorsque les nations membres de l'O.N.U. ont signé la Charte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce n'était pas une "obligation juridique contraignante...", mais un accord dont plusieurs principes forment la base d'une déclaration nationale des droits de l'individu en plusieurs pays.

Evidemment lorsqu'un pays déclare des mesures semblables à la loi martiale dans un pays, ça ne peut pas être considéré comme une infraction de l'accord tant que l'action protège les intérêts de la majorité. Mais lorsqu'un gouvernement impose des mesures semblables à la loi martiale uniquement pour assurer son pouvoir, cela est un problème infiniment plus sérieux. Voyons ce qui ce produit lorsque la population abuse ses droits.

voir DROITS page 5

CONCOURS LITTERAIRE DE L'AEBA 1982

L'Association des Educateurs bilingues de l'Alberta est heureuse de présenter les gagnants de son 10e CONCOURS LITTERAIRE.

Nous tenons d'abord à féliciter chaleureusement les gagnants du Concours ainsi que leurs professeurs. Félicitations aussi à tous les autres participants et aux professeurs qui les ont aidés. Les travaux primés cette année paraissent dans ce numéro du FRANCO. La participation au Concours - plus de 1900 travaux provenants de 23 écoles - s'avère sensiblement plus élévée que l'an dernier; voyez d'ailleurs à ce propos le tableau de participation ci-joint.

Grâce à un octroi du Fonds Saint-Jean, nous sommes en mesure d'offrir - pour une deuxième fois - une BOURSE de $500 à l'élève des grades 10-11-12 qui a soumis au Concours le travail de la plus haute qualité littéraire. Le choix du jury s'est porté cette année sur celui de Monique Glasgow, de l'école J.H. Picard. Nos félicitations, Monique!

Nous voulons remercier les jeunes - tous les jeunes - qui ont pris part au Concours 82, justement de leur très encourageante participation. Merci aux professeurs et aux parents de leur aide, de leur encouragement, de leur dévouement. Merci, de façon bien spéciale, aux membres du "jury"; cette année ils étaient: le R.P. Joseph Forget, M. Guy Goyette et M. Guy Pariseau. Merci aux membres du Bureau de l'éducation de l'A.C.F.A. de leur précieuse collaboration lors du lancement de notre 10e concours. Un merci bien spécial à Mme Yvette Tellier qui s'est chargée de la réception et du numérotage des textes. Merci, enfin, au FRANCO de l'hospitalité de ses pages pour la publication des travaux primés.

Le Comité du Concours 82

Guy Goyette
Georges Lalonde
Gérard Moquin
Alain Nogue
Yvette Tellier
Sylvie Thauvette

ERRATUM

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE JOURNAL DU 16 JUIN INDIQUAIT LE 16 MAI 1982. NOUS NOUS EXCUSONS DE CE FACHEUX CONTRETEMPS.

L'Association Canadienne-française de l'Alberta de Morinville-Légal conjoint avec le comité de l'Alberta pour la Fête du Canada vont avoir un barbecue familial pour aider à célébrer la 115e Fête du Canada le 30 juin à Légal.

Le programme contient: un souper et des jeux organisés et se terminera avec une disco avec André Roy.

Le Conseil exécutif souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Association, tous les francophones et amis qui aimeraient participer à cette célébration.

Les billets sont disponibles au Carrefour de Morinville ainsi que de Légal.

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer



Spécialistes des sciences sociales

Traitement: $39 726 - $50 835
(à partir du 1er juillet 1982)

N° de réf.: 82-NCRSO-STC-02 (1447)

Statistique Canada
Division de la recherche et de l'analyse
Secteur des statistiques sociales
Ottawa (Ontario)

Fonctions

La division de la recherche et de l'analyse (Statistique sociale) cherche à recruter des spécialistes des sciences sociales pour combler un certain nombre de postes supérieurs en recherche. Les titulaires seront chargés de mener à bien des projets de recherche statistique portant sur la nature et les incidents de l'évolution de divers phénomènes sociaux au Canada. Il leur incombera aussi de cerner de nouveaux domaines d'importance sociale qui se prêtent à la recherche et d'améliorer la qualité des données résultantes et leur intégration aux programmes statistiques existants. L'objectif de ces travaux sera d'accroître la compréhension du public à l'égard des phénomènes sociaux importants et d'améliorer le fondement statistique des analyses de politiques.

Conditions de candidature

Baccalauréat en sociologie, économie, démographie, statistique, informatique ou une discipline connexe. Un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle est préférable. Expérience des analyses quantitatives poussées et de la recherche appliquée ou des travaux expérimentaux dans un domaine spécialisé et important de la statistique sociale (tel que la démographie, l'économie du travail, les études gouvernementales, la santé et autres). Vaste expérience de la manipulation autonome de grands ensembles de données et des techniques d'informatique nécessaires pour entreprendre des recherches dans le secteur des sciences sociales. Productivité démontrée dans la réalisation de recherches et la publication des travaux. Expérience de la direction et de la supervision du personnel de soutien de la recherche.

Si vous possédez ces qualités requises et si le travail dans un milieu de recherche stimulant et encourageant vous intéresse, communiquez avec nous.

Exigences linguistiques

Pour certaines positions la connaissance de l'anglais est essentielle.

Certaines positions bilingue impérative. En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

Certaines positions bilingue non impérative. La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

Nos d'autorisation: 312-132-124, 312-132-125

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Pauline Langlois, Agent de dotation
à l'adresse ci-dessous,
Tél.: (613) 593-5331, poste 416
Date limite: le 25 juin 1982

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante
Job information is available in English and may be obtained by writing to this address.

Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300 avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

LISTE DES GAGNANTS DU CONCOURS LITTERAIRE DE L'AEBA 1982

COMPOSITION

1e année:

PRIX: ANNE MARIE PELLETIER, Ec. francoph. Gries. Mme A. Gargagliano

Mention: Daniel Parent, Ec. francophone, Griesbach Mme A. Gargagliano

2e année:

Prix: LISA MACHNIK, Ec. N.D. de Lourdes, Edm. Rachel M. Tessier
Mention: Christal Dion, Ec. G.P. Vanier, Donnelly Louise Guèvremont

3e année:

Prix: SUZANNE DELAGE, Ecole Routhier, Falher L. Nicolet

4e année:

Prix: MONIQUE TAILLEUR, Ecole de Jean-Côté Sr. J. Couillard
Prix: CHANTAL SEGUIN, Ec. francophone, Griesbach Simone Secker
Mention: Sophie Morin, Ec. N.D. de Lourdes Mme B. Dubé

5e année:

Prix: Hélène Byron, Ecole Grandin, Edmonton, A. Deslauriers
Mention: Daniel Savard, Ec. St-Thomas d'Aquin F.Y. Coutu

6e année:

Prix: Kathy Boudreau, Ecole Grandin, Edmonton Léo Létourneau
Mention: Christina Charest, Ec. J.E. Lapointe, Beaumont D. Hutchison

POESIE

4e - 5e et 6e années:

Prix: NICOLE BREAULT, Ec. St-Thomas d'Aquin Y. Cruickshank
Mention: Chantale Ross, Ec. francophone, Griesbach Gaetan (Tessier?)

CONTE-NOUVELLE-FABLE

7e année:

Prix: JULIE PROVENCHER, J.H. Picard, Edmonton, C. Tardif
Mention: Colette Breault, J.H. Picard, Edmonton C. Tardif

8e année

Prix: LISE GAUCHER, Ec. N.D. Jr. H., Bonnyville M. Bouthot

9e année:

Prix: JOHN EDWARD TRACHY, J.H. Picard, Edmonton C. Joly
Mention: Paul Dumont, Ec. N.D. Jr. H., Bonnyville M. Bouthot

POESIE

7e - 8e et 9e années:

Prix: NATHALIE ROBICHAUD, J.H. Picard, Edmonton D. Noël
Mention: Joanne Poulin, J.H. Picard, Edmonton Jocelyn Richard

CONTE-NOUVELLE-FABLE

10e - 11e - 12e années:

Prix: DOUGLAS NIWA, Ecole secondaire Bonnyville G. Moquin
Mention: Marielle Jacques, Ec. Régional, St-Paul A. Poirier

POESIE

10e - 11e - 12e années:

Prix: CHRISTINE BUREAUD, J.H. Picard, Edmonton C. Joly
Mention: Corine Maurier, J.H. Picard, Edmonton Jocelyn Richard

DISSERTATION-DISCOURS

10e - 11e - 12e années:

Prix: MONIQUE GLASGOW, J.H. Picard, Edmonton Jocelyn Richard
Mention Chantal Martel, Ecole Routhier, Falher Sylvie Thauvette

BOURSE DE $500
MONIQUE GLASGOW, Ecole J.H. Picard, Edmonton

10E CONCOURS LITTERAIRE DE L'AEBA 1982
PARTICIPATION

ECOLE-ENDROIT	COMPOSITION 1e ann.	2e ann.	3e ann.	4e ann.	5e ann.	6e ann.	POESIE 4e-5e-6e ann	CONTE 7e ann.	NOUV. 8e ann.	FABLE	POESIE C-N-F 7e-8e-9e	10e-12e	POESIE D-DISC. 10e-12e	10e-12e	TOTAL
S. Thomas d'A. Edmonton	–	24	27	24	42	49	6								172
S. Stanislaus Edmonton	–	11	28	–	–	–	–								39
N.D. de Lourdes Edmonton	33	28	31	5	27	–	13								137
J.E. Lapointe Beaumont	–	–	–	–	–	24	–								24
Wes Hosford Sherwood Pk.	–	36	7	–	–	–	–								43
Grandin, Edmonton	–	–	–	–	25	21	–								46
Fr. Jan, S. Alberta	–	–	9	–	–	–	–								9
G.P. Vanier Morinville	–		–	9	–	7	–								16
Routhier Falher	26	18	17	16	15	–	–	–	4	3	1	4	4	8	116
G.P. Vanier Donnelly	9	9	12	11	14	20	3	11	5	13	9	65	7	–	188
Girouxville	9	11	15	14	–	–	–	19	20	–	–				88
Francophone	3	–	12	–	–	–	–								15
B.F.C. Griesbach Jean-Côté	–	–	–	2	10	9									21
Ste Elizabeth Edmonton	19	–	–	–	–	–	–								19
Ec. de Legal	–	18	13	6	17	–	2								57
St. Mary's Lethbridge	–	10	–	–	–	–	–								10
Elém. - Régionale S.Paul	–	20	–	19	18	–	–	–	–	–	–	4	9	–	70
Elém. - Jr. H. - Sec. Bonnyville	43	33	32	17	24	22	–	32	37	15	–	22	12	13	297
J.H. Picard Edmonton								124	64	50	68	67	115	53	541
W. Aberhart Calgary													1		1
1982	142	219	203 (564) (29.5%)	123	192	157	24 (496) (26.0%)	186	120	81	78 (465) (24.4%)	162	148	74 (384) (20.1%)	1909
1980			(440) (26.0%)				(429) (25.4%)				(404) (23.9%)			(417) (24.7%)	(1690)

Signature d'ententes concernant les clubs 4-H

Le ministre de l'Agriculture, M. **Eugene Whelan**, a annoncé aujourd'hui qu'il a signé des ententes avec cinq provinces pour le versement d'une aide financière aux **clubs 4-H.**

Les fonds fédéraux consentis dans le cadre de ces accords de trois ans, d'un maximum de $81 200, aideront les clubs 4-H à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et à parrainer diverses activités comme des concours, la remise de plaques d'honneur et des cours de formation.

Le montant total de l'aide fédérale se répartí comme suit: Colombie - Britannique ($16 080), Alberta ($37, 710), Nouvelle-Ecosse ($13 265), Nouveau-Brunswick ($7 180) et Ile-du-Prince-Edouard ($6 940). Selon les termes des ententes, chaque province participante versera uni contribution égale à celle de l'Etat.

Les clubs 4-H parrainent des activités visant à favoriser **l'épanouissement de la personne, à améliorer la productivité agricole et** à mettre au point des **techniques de gestion et de commercialisation.**

"Ces contributions visent à promouvoir le bien-être de l'agriculture de demain au Canada en encourageant le développement du sens de leadership et de civisme chez les jeunes canadiens vivant en milieu rural et cela, en utilisant les ressources agricoles qui les entourent," a expliqué M. Whelan.

Toutes les provinces peuvent participer à ce programme fédéral-provincial. On prévoit d'ailleurs la signature d'autres ententes dans un avenir rapproché.

ÉDITORIAL

LA F.F.H.Q.: UN NOUVEAU DEPART

A Ottawa se tenait tout récemment l'assemblée annuelle de la Fédération des Francophones Hors Québec, à laquelle assemblée, Mme Jeannine Séguin fût réélue présidente pour une autre année. Pour Madame Séguin c'est un troisième mandat qu'elle entreprend maintenant. Cependant, pour la première fois dans la courte histoire de la F.F.H.Q. le ou la présidente occupera un poste à plein temps. Il faut comprendre par celà que Madame Séguin recevra un plein salaire et que dorénavant le poste de président de la F.F.H.Q. sera un poste rémunéré.

La chose s'est faite graduellement. L'année passée Madame Séguin a été rémunérée en raison de trois cinquièmes de son temps. Avant celà, les présidents de la F.F.H.Q. n'étaient pas payés.

Par les années passées les associations membres de la F.F.H.Q. et la Fédération elle-même, soutenaient et défendaient le principe du bénévolat. Toute personne élue à un poste quelconque au sein de nos associations membres de la F.F.H.Q. ne pouvait être rémunérée afin d'assurer son indépendance et son détachement total de toute influence gouvernementale ou autre. La question se pose, peut-on accepter de travailler bénévolement et d'être payé en même temps? N'y a-t-il pas là un non sens, un empêchement, ou encore une entrave qui viennent teinter toutes décisions et toutes actions entreprises sous l'influence des gouvernements qui payent la note? On aura beau essayer de faire comprendre que jamais on se laisserait influencer par un gouvernement qui souhaiterait utiliser cette forme de pression pour influencer une décision quelconque de notre organisme national ou de nos associations provinciales, il se pourrait qu'un jour un politicien tente d'influencer en utilisant cette arme et qu'un président dans un moment de faiblesse se soumette.

Nous connaissons assez bien Madame Séguin pour savoir que jamais elle ne se laisserait influencer de cette façon. Mais après Madame Séguin qui sera le président ou la présidente de la F.F.H.Q.?

Cette dernière question nous amène à étudier davantage ce sujet d'une rémunération d'un élu au sein de nos associations. On se souviendra qu'il y a à peine deux ans l'Association Canadienne-française de l'Ontario avait longuement débattu cette question de rémunérer son président, lors d'une assemblée annuelle des membres de l'A.C.F.O. La décision de cette assemblée annuelle a été de ne pas rémunérer le président.

A part de vouloir protéger ce poste de toute influence pouvant venir des sources mêmes des subventions qui sont versées à nos associations, il y avait d'autres raisons pour ce refus. La question se pose évidemment à savoir où celà pourrait mener? On commence avec une rémunération d'un président et on s'arrête où? Payera-t-on éventuellement le vice-président, le trésorier, le secrétaire et enfin tout l'exécutif de l'Association. Déjà nos associations provinciales sont souvent critiquées pour des dépenses trop élevées en salaire et pas assez élevées en service aux membres et à la population francophone, sans ajouter à ce panorama de salariés, les membres élus des Conseils d'administration de ces mêmes associations.

On a souvent argumenté en faveur des élus payés en disant que plusieurs personnes ne peuvent accéder à ces postes faute de temps et faute d'argent. Certains bénévoles ont même sacrifié de l'argent en occupant un poste sans rémunération au sein de nos associations. Il est évident qu'un commerçant par exemple qui s'occupe davantage de son association bénévole et qui délaisse quelque peu son commerce souffrira financièrement. De l'autre côté plusieurs personnes ne pourraient accéder à un poste rémunéré car ils ne sont pas en mesure de quitter leur emploi actuel ou dans le cas des commerçants, de délaisser complètement leur entreprise.

Peut-on aller chercher une comparaison chez les autochtones? Depuis plusieurs années, les associations des Indiens au Canada tous au niveau provincial que national offrent un salaire fort élevé avec des bénéfices marginaux intéressants au président élu. Devra-t-on maintenant faire comme eux et payer les présidents de nos associations provinciales et de la F.F.H.Q.?

La solution n'est certes pas facile. D'une part il nous faut des personnes de qualité au plus haut poste de nos associations provinciales et de la F.F.H.Q. D'autre part, il faut garder pures les personnes qui accèdent à ces postes, complètement détachées de toute influence gouvernementale.

Il faut reconnaître aussi que l'accession à un un poste rémunéré au sein de nos associations n'est possible qu'à un certain groupe de gens pourqui c'est possible, soi de quitter leur emploi même temporairement ou de se libérer de leur commerce pour se prêter pendant un certain temps à une association. L'accession à un poste bénévole n'est également possible qu'à un certain nombre qui peuvent se libérer régulièrement de leurs obligations professionnelles et familiales.

Il nous semble préférable de choisir de protéger la pensée indépendante de nos associations en dissociant le représentant élu de toute influence possible et imaginable des gouvernements.

PAUL DENIS

lettres ouvertes



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.



Directeur - rédacteur
Paul Denis

Composition - montage
Julie Bernard

Administration-montage
Louise McKnight

Directeur des ventes
Michel Bacula

Toute correspondance doit être adressée au FRANCO-ALBERTAIN, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4. Téléphone: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:

1 an: $15.00
2 ans: $25.00

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881.

LA ST-JEAN N'EST PAS FETE A EDMONTON

Cher Paul,

Il semble que certaines gens se plaignent que l'on ne fête pas la St-Jean cette année. Pourtant entend-on, la St-Jean, c'est la fête des Canadiens-français, c'est notre fête!...Alors pourquoi est-ce que l'ACFA Régionale d'Edmonton ne fait rien? Pourquoi! je vais vous expliquer ça. Tout d'abord, il serait bon de rappeler à chacun que l'ACFA est une association, donc les projets qu'elle entreprend sont l'oeuvre de bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps pour organiser ces différentes activités. Or, il appert que ce sont toujours les mêmes bénévoles qui collaborent pour la Cabane à Sucre et pour la Journée du Patrimoine... ceux qui ont aidé par le passé en savent quelque chose.

Donc avis à ceux qui veulent une St-Jean-Baptiste, cette année il est un peu tard, mais pour l'an prochain il n'est pas trop tard. On a besoin de volontaires qui vont se rencontrer plusieurs mois à l'avance, au mois de mars, par exemple, pour former un comité et définir les responsabilités de chacun.

Une St-jean Baptiste, ça se prépare longtemps d'avance, et pour que ce soit un succès, il faut une très bonne organisation et une bonne planification, et un homme ou femme seule ne peut faire cela. Alors, ceux qui se plaignent, je vous lance l'invitation de communiquer avec l'ACFA pour nous laisser votre nom et numéro de téléphone et l'hiver prochain, si vous êtes encore dans la région d'Edmonton, on la préparera, la St-Jean, mais on a besoin de monde... beaucoup de monde ... en attendant voici notre numéro de téléphone 465-0976

Pierre Potvin
Coordonnateur ACFA Régionale d'Edmonton

UNE ATTITUDE DIFFERENTE

Le refus d'intégration d'une troisième langue dans le système scolaire ontarien détruit l'opportunité aux jeunes de communautés ethniques de garder l'essence de leur culture. Malheureusement, je pense que la culture, souvent, peut être une cause de division. Je suis d'accord "qu'on" cherche à amoindrir les différences, à rendre tout le monde similaire mais le modèle donné dans l'éditorial du 16 juin n'est pas nécessairement correct. Il est vrai de dire qu'au Canada, le modèle "blanc, anglo-saxon et protestant", semble dominer les différents secteurs sociaux.

Cependant, il serait intéressant de considérer l'envers de la solution suggérée. La culture et la langue d'un individu fait ce qu'elle est dans le plus unique. Mais c'est cette individualité qui fait d'un francophone, un francophone, d'un anglophone, un anglophone, et encore, il faut préciser si c'est un anglophone de la Grande Bretagne, des Etats-Unis ou du Canada et ce, sans aller dans les détails régionaux.

L'idée du "melting pot" n'est pas si bête que cela puisse parraître. Si tous les gens pouvaient s'accorder sur une langue commune, que ce soit le chinois, le français, l'espagnol ou autre, on aurait peut-être moins de différences culturelles et de divisions. Un gouvernement universel est-il si utopique?

De même, il est vrai que notre culture et notre langue font notre entité en tant que groupe. De ce fait, cette idée d'identification pourrait peut-être s'adopter à un encore plus grand groupe et peut-être nous donner la chance de vivre dans un monde plus pacifique. L'idée n'est pas de détruire l'essence des cultures mais d'y trouver un point commun pour tous.

Il n'y a rien de mal de rêver...n'est-ce pas?

Louise Savard

MERCI

Je vous remercie du bel article qui a paru dans le Franco à l'occasion de l'honneur qui m'a été décerné par l'Alberta Teachers' Association.

D'être "Membre Honoraire" de l'AJA est un très grand honneur, je l'avoue, mais je dois aussi avouer que cet honneur doit être partagé avec tous les professeurs et administrateurs qui ont travaillé dur pendant des années avec moi pour améliorer tous les aspects de l'enseignement du français et des langues secondes.

Merci!

Que le Franco continue à remporter un succès complet.

Cordialement à vous,

Marie-Louise Brugeyroux

CHER MONSIEUR,

Suite à l'éditorial du 26 mai dernier, j'aimerais porter objections à certains commentaires publiés dans le Franco concernant la Caisse St-Vital de Beaumont Savings and Credit Union Ltd.

Premièrement, la personne anglophone élue au Conseil d'administration en février 1982 comprend et lit fort bien le français.

Deuxièmement, le Conseil d'administration possède dans son manuel de politique une résolution qui stipule que ses réunions aient lieu en français. Et, permettez-moi de vous rassurer, les réunions ont lieu en français depuis l'incorporation de la caisse en 1946.

L'autre point que je voudrais aussi souligner est que depuis cette même incorporation sous le nom de Caisse St-Vital de Beaumont Savings and Credit Union Ltd., les services ont toujours été offerts en français ainsi qu'en anglais et que cette tradition fait partie intégrante de la politique d'administration de la caisse.

En terminant, Monsieur l'Editeur, je vous prierais à l'avenir de vérifier la véracité de vos affirmations avant de les publier.

Bien à vous,

Camille Bérubé
Gérant, Caisse St-Vital de Beaumont Savings and Credit Union Ltd.

SUITE DE LA DISSERTATION DE MONIQUE GLASGOW DE LA PAGE 1

Un groupe d'individu connu sous le nom - Front de la libération Québécoise (F.L.Q.) ont abusé leur droit à la liberté d'association et à la liberté d'expression. Au lieu d'organiser une démonstration ou un parti politique, il choisit d'accompagner leurs demandes avec des actes terroristes. Les actes terroristes, y compris le lancement des bombes, culminèrent en octobre 1970 avec l'enlèvement de James Cross, commissaire du commerce britannique, et de Pierre Laporte, ministre du travail dans le cabinet provincial du Québec. Le gouvernement fédérale a imposé "La loi des Mesures de Guerre". Le F.L.Q. a répliqué en assassinant Pierre Laporte. Les droits civils de la population ont été suspendu. Sous cet loi tout association avec le F.L.Q. a été considéré comme une offense criminelle. Des individus arrêtés ne sont plus considérés innocents jusqu'à ce qu'ils soient prouvés coupables. Des centaines d'individus ont été arrêtés, questionnés et ensuite relâchés. Après un mois de terrorisme, l'ordre dut rétabli et le F.L.Q. était interdit et ses chefs exilés.

Voilà un cas exemplaire ou des membres d'une société n'ont pas exercé leurs droits d'une manière responsable. Quelles sont nos responsabilités en exerçant nos droits? Il faut connaître nos droits et savoir ce que "nous sommes permis de faire ce qui n'est pas interdit, mais que lorsqu'on exerce nos droits, il faut se rappeler que les autres individus ont aussi droit à leurs libertés et que nous ne devons pas empiéter sur les privilèges et droits des autres ainsi que les limites imposés par la loi à l'égard de l'utilisation de nos privilèges. Si on choisit de faire autrement on peut perdre nos privilèges. Lorsque nous exerçons nos droits nous sommes appelés à utiliser notre intelligence et notre jugement.

L'industrie en Pologne a été supprimée par une série de grèves en août de 1980 lorsque des travailleurs fâchés ont protesté l'augmentation des prix et la situation économique. Les premières démonstrations ont eu lieu en dix-sept usines dans le port de Gdansk lorsque les travailleurs ont soudainement laissé leurs emplois. Après avoir reçu leurs demandes, les travailleurs ont décidé de continuer leur grève et supporter leurs compatriotes. Selon Lech Walesa, chef des travailleurs en grève: "Nous devons nous battre ensemble jusqu'à la fin". Cette attitude s'est répandue très rapidement à travers le pays. Des grèves éruptèrent soudainement aux ports de Gyndia et Sopot et quatre cents usines et entreprises au long du littoral du nord et en des répercussions visibles aux centres industriels en Szczecin, Elbag et Cracow.

Leurs demandes - parmi les plus militantes jusqu'à date - comprennaient: la fin de la censure de la littérature et droit à la liberté d'expression, plus de liberté religieuse, droit d'organiser leurs propres syndicats indépendants et le droit à la grève et plus de contributions dans les décisions faites par le gouvernement. Ce sont des privilèges inconnus dans le pays communistes. Grâce à la fermeté et à la persistance, le gouvernement accorda toutes les demandes des travailleurs militants.

Les travaillants s'empressèrent alors de former leur syndicat indépendant: Solidarité. Ce fut maintenant la tâche de Lech Walesa d'organiser et de mener le syndicat. Ce fut une tâche très difficile cependant car plusieurs jeunes activistes de Solidarité voulaient prendre une approche plus radicale que n'osait faire Lech Alesa qui avait dit emphatiquement: "je ne suis point intéressé dans la politique. Je me concerne uniquement avec mon mouvement syndical". Mais les Polonais qui réjouissaient maintenant de plus de libertés que n'importe quel état communiste, n'étaient pas prêts à renoncer à leur cause.

Le 12 décembre dernier, les radicaux proposèrent d'annoncer un référendum national traitant l'avenir du parti communiste au pays et l'alliance militaire avec l'Union Soviètique. La réaction du gouvernement fut immédiate. Le gouvernement était assiègé de problèmes. L'économie empirait sans cesse, affaibli par des grèves. La situation à l'intérieur des rangs du parti a devenu chaotique et l'U.R.S.S. a menacé d'intervenir si le gouvernement ne pouvait pas arrêter les demandes militantes de Solidarité. Au début des réformes, le gouvernement avait dit: "On ne peut pas permettre un défi à l'existence de la Pologne en tant qu'un état communiste..."

Le 13 décembre 1981, le Général Wojciech Jaruzelski annonça l'imposition de l. martiale. Les droits civiles - droits à l'opinion et à la liberté d'expression, d'assemblée, sauf religieuse ont été suspendus temporairement. Les services de communications à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont étés coupés ou censurés. Les Polonais suspects de vouloir désobéir à la loi martiale sont sujets à l'internement. Les activités de Solidarité et ceux qui ont contribué au désordre seront mis sous la surveillance. Les militaires sont sous la peine de mort s'ils ne veulent pas contribuer au rétablissement de l'ordre au pays.

Plusieurs activités et dissidents ont étés placés en détention y compris des membres du gouvernement précédent, particulièrement Edward Gierek afin de rassurer le peuple.

Encore on se rend compte que le peuple a peut-être manqué de responsabilité ou de vision. Suite à leur première victoire, ils auraient dû prendre une approche plus modérée. Le gouvernement communiste avait accepté de mettre en vigueur certaines réformes mais il ne pouvait pas supporter plus de libertés sans perdre son contrôle du pays. Si le syndicat avais pris une position plus modérée et avais limité le nombre de grèves qui supprimaient l'économie du pays et avais mis l'emphase sur la nécessité de résoudre les problèmes économiques en augmentant la production, il serait peut-être probable qu'il aurait évité la perte des libertés qu'ils avaient déjà gagnées. Ils ont voulu avoir trop de changements trop vite mais par contre, le gouvernement polonais a promis de redonner aux citoyens leurs libertés lorsque l'ordre sera établie Nous saurons en quelques semaines si les mesures de la loi martiale étaient imposées à cause d'une crise nationale ou comme une mesure de répression.

Depuis plusieurs années déjà, la population d'El Salvador se trouve victime d'une lutte pour le pouvoir entre des gouvernements militaires corrompus et des groupes terroristes. Après plusieurs années sous une dictature chaotique du Général Carlos Romero durant laquelle 800 personnes ont été tuées, 300 personnes ont "disparu", la population ne pouvait plus supporter de les atrocités et protesta contre les actions du gouvernement par une confrontation à la cathédrale de San Salvador pendant laquelle 23 personnes ont été tuées lorsqu'elle demandaient la libération de cinq chefs d'un mouvement populaire appelé Bloc Révolutionnaire Populaire (B.P.R.). Le lendemain un groupe terroriste a répliqué en attaquant le village de Tecoluc; trois personnes ont été tuées.

Suite au coup d'état par un cadre libéral de l'armée en octobre de 1979, Romero fut remplacé par une junte militaire qui cherchait à renouveller les systèmes économiques, politiques et sociaux du pays. Cependant le peuple El Salvadorien n'est pas du tout content avec la nouvelle junte. Il y a eu une escalation d'actes terroristes récemment ainsi qu'une démonstration massive à San Salvador. La junte a récemment annoncé: "On permettra le dissertment politique mais non la délinquence. L'état a le droit de se protéger..." qui indique qu'il est prêt à utiliser la force si nécessaire pour arrêter des émeutes. Les terroristes ont finalement décidé de ralentir leur activités mais ont promis de renouveler leurs attaques si la junte ne remplit pas ses promesses électorales.

Alors la population El Salvadorienne est victime des gouvernements militaires lorsqu'il devient évident qu'il veut d'autres formes de gouvernements. La junte ne prend pas vraiment ses responsabilités car elle ne peut pas actuellement faire beaucoup pour protéger les intérêts de la majorité. Elle est prise dans une lutte pour le pouvoir afin de rétablir l'ordre.

Cependant il y a aussi des abus d'autres droits dans notre société et parmi ceux qui causent le plus de difficulté est le droit à la grève. On rencontre souvent des cas où le droit à la grève a été abusé et a résulté en des situations dangereuses à la sécurité de la nation. Parmi ceux-ci on retrouve la grève sur le tas des chomeurs en 1938 et dernièrement, la grève des controlleurs aux Etats-Unis et la grève des employés du bureau de poste. Cette information soulève quelques questions importantes. Quel rôle joue un syndicat dans la société? Qu'est-ce que le droit à la grève? Quelles sont les responsabilités des employeurs envers un syndicat représentant leurs employés? Quelle rôle jouent les gouvernements dans les conflits lors d'ententes collectives? Et dernièrement, quelles mesures peut prendre la population afin de réduire l'incidence et l'impact des grèves?

Le mouvement syndicaliste a connu ses débuts il y a plus de cent ans environ, l'année 1830. Ils ont été formés afin de protéger les travaillants, assurer les conditions de travail, des heures et des salaires raisonnables pour leurs membres. La direction du syndicat se charge d'entendre les plaintes et les demandes de ses membres. Il rédige alors certaines propositions et confronte les employeurs. Les employeurs sont alors responsables de voir à ce que les demandes des travaillants soient remplies, en exigeant que les travaillants fassent un certain nombre d'heures de travail afin de gagner leur salaire. Lorsque le syndicat veut renouveler un contrat, il porte ses propositions aux employeurs et le syndicat et l'employeur essaient d'arriver à un compromis, un accord qui est acceptable aux membres des deux parties en négotiation - l'entente collective. L'élément de la grève dans le processus d'entente collective consiste tout simplement d'un levier qu'un syndicat n'hésitera probablement pas d'employer s'il est mécontent avec les négociations. Ils espèrent qu'en employant ce levier qu'ils pourront forcer les employeurs à céder à leurs demandes. Il est à noter cependant que le droit n'est pas en effet un droit actuel mais un privilège accordé par la société aux travaillants. Le droit d'organiser et d'appartenir à un syndicat est cité dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme mais nul part est-il écrit qu'on a le droit à la grève, ni dans la déclaration de l'O.N.U. ou dans la constitution canadienne. En effet il est probable que les grèves existent seulement parce que la société et son gouvernement ne choisis pas de réagir d'une façon très négative à cette effet.

Pour répondre à la question "Est-ce que tous le monde devrait avoir le privilège de faire la grève? , évidemment non, parce qu'une grève par des employés essentiels peut causer des inconvénients sévères et même parfois un danger réel à la sécurité de la nation. Citons le cas l'an dernier lorsque les contrôleurs du trafic aérien ont décidé de quiter leurs emplois pour demander plus de salaire et de meilleures conditions de travail. Cela a posé une menace sérieuse aux avions et aux passagers qui étaient obligés de voler à l'intérieur des frontières de l'aérospace américaine. Cela était à mon avis un vrai manque de responsabilité de la part du syndicat PATCO qui représentait les contrôleurs.

Citons un autre cas en 1938 lorsque; 1,500 hommes en chômage ont décidé de mener une grève sur le tas en occupant trois des bâtiments public à Vancouver afin d'attirer l'attention des gouvernements provinciaux et fédéral et les faire réaliser qu'ils devraient fournir de l'assurance chômage aux chômeurs qui ne trouvaient pas d'emplois pendant la dépression. Je mentionne ce cas, non parce que ça démontre un manque de responsabilité de la part des individus, mais à cause de la réaction du public et du gouvernement à leur effet, sauf pour les gérants qui voulaient que les chômeurs soient évincés immédiatement. La réaction publique négative n'a presque pas existé. Quelques membres de la population sympathisaient avec les grèveurs mais ça ne les a pas dérangés plus que ça. Les réactions du gouvernement ont été encore plus mystérieuses. Le maire de la ville répliqua en disant que les occupants ne comprenaient pas une responsabilité civique. Le premier ministre provincial a dit que n'importe quelle action nécessaire était laissée au gouvernement fédéral . Mais lorsque l'inspecteur de la santé publique a indiqué qu'il y avait danger d'une épidémie de polio, les deux gouvernements prirent responsabilité aussitôt et forcèrent les chômeurs à terminer leur grève après 30 jours.

Qu'est-ce qu'un individu peut faire pour laisser le gouvernement savoir qu'il est temps de faire quelque chose et limiter toutes ces grèves? Il n'est pas suffisant non plus d'écrire des lettres aux membres parlementaires ou aux membres de l'assemblée législative. Il faut se plaindre continuellement. C'est à dire qu'il est nécessaire que la société entière se rende conscients de la sévérité des grèves et protester afin de pouvoir réduire le nombre de grèves. Si c'est la volonté de la majorité, les gouvernements réagiront plus rapidement aux grèves.

Nous avons vu que l'état a besoin d'avoir un moyen quelconque pour assurer la sécurité nationale. Alors il est nécessaire que l'état ait le pouvoir d'enlever les droits des irresponsables afin de protéger les intérêts de la population. Mais nous savons également que lorsque le gouvernement abuse de ses pouvoirs pour la represssion de ceux qui demandent des réformes, la population n'a souvent d'autres recours que de se révolter par des coups d'état .

La réaction du gouvernement vis à vis les crises ou les grèves change selon la sévérité de la situation. Cependant, on remarque que la réaction des divers gouvernements aux situations de crise est aussi sévère qu'elle l'était dans le passé. La seule différence qu'on pourrait peut-être remarquer est que la population a tendance à réagir plus rapidement pour supporter ou pour défendre les travailleurs en grève. Lors des années précédentes il fallait que la grève affecte sérieusement le niveau de vie des gens avant que ses membres se plaignent.

Aujourd'hui on remarque une réaction beaucoup plus rapide à des grèves. Les gens semblent moins dérangés par les grèves peut-être parce qu'ils ont trouvés des moyens satisfaisants à éviter les petits, et même parfois, les grands inconvénients que ces grèves nous causent.

LISA MACHNIK, ECOLE NOTRE-DAME DE LOURDES EDMONTON

COMPOSITION: PRIX MENTION - 2e ANNEE

MA GRANDE AMIE

Mon amie est gentille. Elle me donne un bec le soir avant que je me couche. Elle me raconte des histoires puis elle m'embrasse. Elle me soigne quand je suis malade. Je l'aime beaucoup, beaucoup, beaucoup. Elle est fantastique. Je suis vraiment heureuse quand elle est contente. Je l'aime tellement que je pourrais lui donner des becs toute la journée. Elle est extraordinairement gentille! Pouvez-vous deviner qui est-ce?

MA MAMAN!



Par
Claude
Cornellier

Spor'dinaire

PAS UN PARI DE $1.00, MAIS BIEN DE $0.75

Bien que le soleil nous tapait sur la tête comme la musique disco me tape sur les nerfs, mon ami Jojo et moi avions pris notre place au tertre de départ d'un long parcours de golf. L'idée de jouer sous une telle chaleur me plaisait puisque je joue généralement mieux dans ces conditions. Soudain, de nulle part, nous apparaît un bonhomme dans la trentaine qui, sac au dos, nous demande s'il pouvait se joindre à nous. Aucun problème...du moins, c'est ce que nous nous croyions.

Mon coup de départ fut frappé en plein centre de l'allée, à douze verges de son point initial. Mon second voyage sur environ quarante verges. La journée serait longue! A force de frapper ainsi, je me retrouvai, après six coups, à quelque cent verges du vert. Un magnifique coup de fer 9 tomba à une dizaine de pieds de la coupe...sur le mauvais vert. Finalement, le dizième coup de la journée aboutit dans la coupe. Bravo Claude! Jojo savait par quelles transes je passais, mais notre "partenaire" rigolait un peu trop à mon goût.

On parlait de tout et de rien, lorsque la discussion fût engagée sur le dollar canadien. Notre bonhomme nous donna son opinion: "Moi, ça ne me dérange pas que le dollar tombe à $0.75 US puisque je ne vais jamais aux Etats-Unis de toute façon". Ayoye! Mon pauvre ami! Il jouait avec des bâtons de marque Spalding et des balles de marque teitlest: Compagnies américaines. Il aime aller voir les Esquimos, composée de joueurs américains et les Expos, dont seuls les propriétaires sont canadiens. Et tous ces joueurs sont payés en argent américain! Comment pensez-vous que Pocklington fera pour payer ses employés l'an prochain? Il devra augmenter le prix des billets voyons.

Ceci n'est qu'un exemple de toutes sortes de répercussions que peut créer notre économie actuelle sur notre beau monde du sport.

Pour ceux qui pensent que la chute du dollar ne les affecte pas, mentionnons que plus de 29% des biens vendus au Canada proviennent de l'étranger. Et quand au monde du sport, je me doute bien que ce pourcentage augmente démesurément. Qu'on ne pense qu'aux immeubles, aux salaires versés à la main d'oeuvre et aux coûts rattachés au transport des biens ou des équipes vers les villes américaines, et on s'aperçoit rapidement que le coût total d'opérations augmente démesurément. Et c'est vous et moi qui allons payer pour cela.

On parle aussi d'équité salariale entre athlètes. Si, par exemple, Jos Bleau joue pour les Oilers et qu'Alfred Latrimouille joue pour Chicago et que ces deux joueurs se valent, il faut donner près de 30% de plus au joueur qui évolue au Canada. Et si à cela on ajoute l'impact fiscal, le joueur canadien a droit à une autre augmentation de salaire. Et c'est encore vous et moi qui allons payer pour cela.

Une des conséquences évidentes est que les joueurs de hockey, en majorité canadiens, voudront désormais s'exiler aux Etats-Unis. Et en contre-partie, il sera de plus en plus difficile d'attirer les joueurs américains à évoluer au pays de l'Oncle Pierre.

Ma ronde de golf s'améliorait peu à peu. Notre yo-yo semblait un peu plus calme. On s'aventure donc à parler des gens de l'Est qui viendraient désormais travailler dans l'Ouest, à cause de la mauvaise économie dans les provinces de l'Est. Que non! Que non! l'économie flanchissante un peu partout, l'attrait des provinces de l'Ouest, surtout de l'Alberta, diminue drastiquement. Ce qui fait qu'Edmonton et Calgary ne connaîtront plus d'explosion démographique, telle que prévue, ce qui fait que les possibilités d'obtenir une franchise majeure de baseball se dirigent rapidement vers le fond de la rivière Saskatchewan.

Bien que mon coup final eût fait pitié, je me suis senti soulagé. J'avais appris quelques trucs en regardant mes partenaires jouer et j'avais réussi à passer mon message sur l'économie: ça va plus mal que vous le pensez. A propos, je songe à quitter le Franco-albertain pour aller écrire une chronique pour le Franco-californien. Ah! le soleil, les plages, le dollar qui vaut un dollar!

Bonne semaine!

Cartes d'affaires et professionnelles

Collège Mathieu

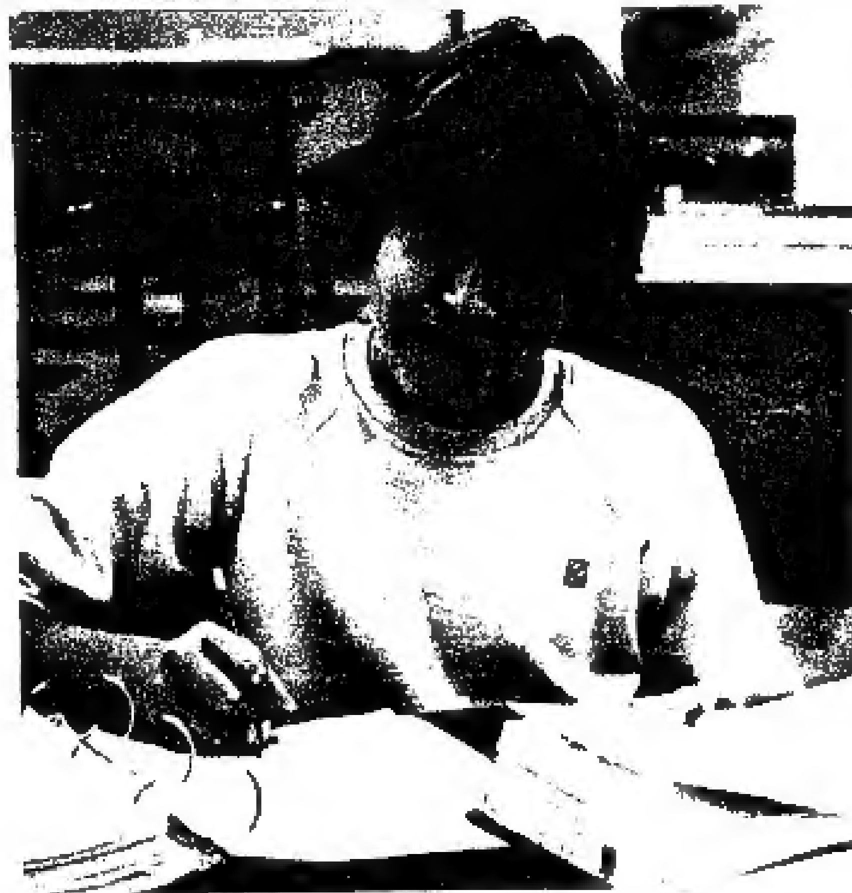
Gravelbourg, Sask.



ENTREE CENTRALE DU COLLEGE



UN ETUDIANT A L'ETUDE



LE TRAVAIL EN EQUIPE





L'avenir appartient à la jeunesse

En pensant à ton avenir, pense au

COLLEGE MATHIEU

Dans cette institution, tu pourras suivre tes cours en français, perfectionner ta connaissance de l'anglais... devenir un parfait bilingue.

Le COLLEGE veut inculquer chez les jeunes un idéal de discipline chrétienne, de formation intellectuelle, de santé physique et de vie de partage.

Il y a logement et pension pour jeunes garçons et filles de la 8e à la 12e année.

Ça t'intéresse? Adresse-toi au

RECRUTEUR-PUBLICISTE
COLLEGE MATHIEU
GRAVELBOURG, SASK.

Tel: 648-3105 S0H 1X0



SUITE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE L'AEBA 1982

CHRISTINE BUREAUD, ECOLE J.H. PICARD, EDMONTON

POESIE - PRIX MENTION - 10-11-12 ANNEES

UNE FLEUR

Que veux-tu, ma chère fleurette,
Un sociable et charmant souvenir?
Demi-morte et demi-coquette,
Jusqu'à moi te laisant venir?

Dans ce papier enveloppée,
Tu viens de faire un long chemin
Qui as-tu vu? dit la main
Qui sans le buisson t'a coupée?

N'es-tu pas herbe desséchée,
Qui vient tout juste de mourrir?
Ou ton sien, prêt à releurir,
Enferme-t-il une penseée?

La fleur, là! à la blancheur
De la désolante innocence,
Mais de la craintive espérance
La feuille porte la couleur.

Serais-tu pour moi un message?
Tu peux parler, je suis discret
La verdure est-elle un secret?
Ton parfum est-il un langage?

S'il en est ainsi, parle bas
Mystérieuse messagère,
Et s'il n'a rien, ne répond pas.
Et sors sur mon coeur, légère.

Je connais bien cette main.
Pleine de grâce et de caprice,
Et qui d'un brin de fil fin.
A noué ton pâle calice.

Elle est blanche, elle est douce et belle,
Franchement, dit-on; plus encore.
A qui saurait s'emparer d'elle,
Elle peut ouvrir un trésor.

Mais elle est bonne, elle est sévère,
Quelque mal pourrait n'arriver.
Fleurette, craignons sa colère,
Ne dis rien, laisse-m' en rêver.

DOUGLAS NIWA, ECOLE SECONDAIRE, BONNYVILLE

CONTE- nOUVELLE — FABLE - PRIX MENTION -10-11-12e années

LUNE PERFIDE

La lune avait franchi les sommets des silhouettes noires des plus hauts arbres de la forêt. Vaniteusement, comme une déesse des cieux nocturnes, elle avait repris son trône dans le ciel noir. Cette élégante enchanteresse regardait, de son siège impérial dans les cieux, tout ce qui se passait sur la Terre dormante.

Gilles s'était allongé confortablement dans sa tente pour la nuit. Il était content d'avoir pu quitter la confusion de la ville pour prendre quelques jours de repos, seul, dans la forêt. Couché sur le dos, les yeux levés vers le ciel de son abri, il voyait encore dans sa pensée la pleine lune qu'il avait contemplée avant de se retirer. Il s'était absorbé dans sa beauté. Il avait été charmé par sa grandeur, par sa rondeur parfaite, mais surtout par sa couleur sinistre. Elle était dorée mais d'un curieux teint rougeâtre. ... "comme si elle avait été aspergée de sang et essuyée à la late", pensa-t-il avec un frémissement. Ecoutant avec un peu d'anxiété le murmure de la forêt dense et sauvage qui l'entourait, il percevait, à travers les minces murs de son abri, l'orange spectre dansant de son feu de camp qui brûlait encore au milieu de sa petite clairière. Ceci le rassurait. Cette lueur réconforante et les reflets dilués de la lune, maintenant voilée de nuages, représentaient les seules menaces à la noirceur absolue. A coups de lames de lumière, le feu combattait valeureusement l'avance de cette noirceur diabolique et de la forêt, qui s'animait sous son influence vacillante.

Les heures passèrent...

Soudain, Gilles s'éveilla, terrifié. Dans un cauchemar, la pleine lune lui était apparue comme un immense disque de vermeil, tout sanglant, et qui le regardait fixement. Il s'aperçut que son feu avait été réduit à néant mais que la pleine lune veillait encore. Il percevait la phosphorescence bleuâtre qu'elle versait d'en haut sur la petite tente. Quel réconfort! la lune veillait sur lui. Gilles se rendormit.

Mais aussitôt, une horrible prémonition arracha Gilles de son sommeil. Noirceur complète! La noirceur diabolique était victorieuse! La terreur l'enveloppa: sa petite clairière était ouverte à n'importe quelle machination satanique. Etait-ce un bruissement de branches dans la brise qu'il entendait? Etait-ce sa propre respiration? N'était-ce pas plutôt le sourd grognement d'une indescriptible créature accroupie grotesquement tout à côté de sa tente?

Sadique, la pleine lune déchira brusquement le voile des nuages. Ses rayons bleutés découpèrent durement la silhouette de l'horrible bête sur la toile de la tente.

Un cri déchirant s'étouffa dans la nuit. Le sang gicla. La lune s'éclipsa.

Le silence original avait repris ses droits.

HELENE BYRON ECOLE GRANDIN, EDMONTON

COMPOSITION - PRIX - MENTION - 5e ANNEE

UNE PERSONNE SPECIALE [MAMAN]

Moi, je pense que mes parents sont spéciaux. Mais cette fois je veux écrire à propos de ma mère.

Ma mère est une personne spéciale pour ces raisons. Je peux lui parler de mes problèmes, elle m'aide quand je me fais mal ou quand je suis malade.

Maman aide beaucoup de personnes. Ça c'est pourquoi tout le monde l'aime à son travail. Parfois elle m'invite pour l'aider au travail.

A la maison elle fait le souper chaque jour. Elle aime beaucoup le nettoyage. Les samedis et dimanches j'aide maman à la maison avec la vaisselle et le souper. Parfois quand elle a le temps on joue ensemble. On joue ensemble parce qu'il n'y a pas vraiment des enfants pour jouer avec chez nous.

On habite dans un appartement alors on ne peut pas inviter trop de personnes pour venir jouer.

Quand j'ai une fête elle m'aide à la préparer. Elle est très généreuse avec toutes les personnes. Elle m'achète beaucoup de belles choses comme des vêtements, parfois des jouets aussi.

Quand je reviens de l'école elle est toujours là pour me donner un beau grand sourire.

Ma mère aime beaucoup les animaux. Elle préfère les chats plus que les chiens. Elle aime les chats plus que les chiens parce qu'une fois elle fut mordue par un chien.

Maman me raconte des histoires de quand elle était petite comme moi. Elle me dit des histoires de ses frères et soeurs.

Elle aime le travail que je fais à l'école et mes autres cours. Maman est très gentille de me laisser apprendre toutes ces choses. J'aime maman beaucoup.

Maman je t'aime et je sais que tu m'aimes et je t'aimerai toujours.

LISE GAUCHER, ECOLE NOTRE-DAME JR. HIGH, BONNYVILLE

CONTE- NOUVELLE - FABLE - PRIX - 8e ANNEE

JE SUIS VRAIMENT HEUREUSE

Il était une fois une fille de treize ans, très jolie et très riche. Son nom était Jacqueline. Jacqueline vivait dans une des plus grosses maisons du monde. Son père était vraiment riche puisqu'il était propriétaire d'une compagnie d'huile. Jacqueline était gâtée. Dans sa chambre elle avait un gros lit, toutes sortes de bureaux, un grand mur qui était un garde-robe, un gros bain, une salle de bain avec tout dedans et une porte qui donnait sur un balcon. Une chose que Jacqueline n'avait pas, c'était des amies. Elle n'allait pas à une école, ses parents engagail des professeurs pour lui enseigner.

Un soir Jacqueline était dans sa chambre, toute seule, et elle se mit à penser comment triste qu'elle était vraiment. Elle commença à pleurer et demanda à Jésus de lui envoyer une fée qui pourrait l'apporter dans une famille pauvre. Mais rien n'arriva. Jacqueline tomba endormie sur son balcon. Elle commença à rêver, "une fée, une des plus belles femmes qu'elle n'ait jamais vue. Elle lui a raconté son problème et la fée lui a dit qu'elle l'apporterait dans une famille pauvre et qu'elle pourrait seulement revenir si elle le voulait vraiment, si elle comprenait qu'elle est chanceuse d'être ici. Jacqueline ne voulait pas changer d'idée. La fée lui a dit que ce n'était pas son idée et elle prit son bâton magique et l'agita un peu. Elle a dit à Jacqueline de fermer les yeux et frapper ses mains trois fois. C'était la formule magique. Quand Jacqueline ouvrit ses yeux, elle regardait à un plafond rempli de trous et fait de bois pourri. Elle dormait sur la paille à côté de trois soeurs que s'étaient couchées côte à côte car le vent était frais. En plus, elles n'avaient rien mangé depuis quelques jours. Quand les filles se sont réveillées, elles sont toutes descendues d'une vieille échelle avec des marches qui manquaient. Jacqueline avait faim mais elle n'avait pas oublié que les autres n'avaient pas mangé depuis quelques jours et qu'elle venait de manger son souper avant de partir. Quand elle regarda autour d'elle, elle ne voyait pas un seul meuble, pas un seul rideau et pas même une salle de bain. Quand cette famille avait quelque chose à manger, c'était cuit sur un feu à l'extérieur de la maison. Ils ne se servaient pas de vaisselle vu qu'ils n'avaient rien pour la laver et l'essuyer. Le linge qu'ils avaient sur le dos était le seul qu'ils avaient. Quand ce linge était sale, il fallait qu'ils marchent deux milles pour le laver dans la rivière. Jacqueline se sentait perdue ici, elle n'aimait pas ça. Après quelques jours sans avoir rien eu à manger et sans avoir pris un beau bain chaud, elle décida qu'elle voulait retourner à la maison. Mais elle ne se rappela pas la formule que la jolie fée avait dit. Jacqueline se mit à pleurer. Ses soeurs lui demandaient pourquoi elle pleurait mais elle ne répondait pas. Elle s'est sauvée en courant le plus vite qu'elle pouvait. Quand elle se sentit fatiguée, elle s'est assise à côté d'un tronc d'arbre et pensa au temps où elle était dans sa vraie maison, comment bien elle était. Elle appela la fée et quelques instants plus tard, elle apparut en haut d'un arbre. Jacqueline lui dit qu'elle était vraiment chanceuse de vivre comme elle vivait. La fée lui dit qu'elle avait oublié une règle que son maître lui a enseignée. C'était que si un souhait a été donné, on ne peut pas le remettre. Juste comme la fée a dit cela Jacqueline se réveilla. Elle était vraiment contente que cela n'était qu'un rêve. Jacqueline s'est dit qu'elle devrait être contente de ce qu'elle avait parce que ça pourrait être pire.





HORAIRE TV - LE FRANCO

TELERAMA

SEMAINE DU 26 JUIN AU 2 JUILLET

OU TROUVER LE FRANCO?

LE FRANCO est maintenant distribué chez plusieurs dépositaires dans la ville d'Edmonton. Ce programme a pour but de donner une plus grande visibilité au journal avec l'espoir que cela augmentera nos abonnements et encouragera de nouveaux commerces à annoncer chez nous.

La liste complète des dépositaires du journal LE FRANCO est publiée chaque semaine pour permettre à nos lecteurs de les encourager en faisant affaire chez eux.

Hôtel Mc Donald	Walden's
Faculté St-Jean	Hub Cigar
Francalta Sud	Convention Inn, sud
Francalta Nord	Holiday Inn
Mike's	Bibliothèque municipal
Westin Hôtel	Bibliothèque Southgate
Le Carrefour	Parson Food Market

Kits Camera, Kingsway Mall

Edmonton Inn, Gift Shops

Centre de Main d'Oeuvre, 107e rue

Centre de Main d'Oeuvre, 82e rue

West Edmonton Mall, Sheffield

Millwoods Mall, Unique Smoke Shop

Samedi

26 JUIN

09h00	UN ETE A L'ILE MIRABELLE
09h30	CAPITAINE CAVERNE
10h00	LA CORDE RAIDE
10h30	DOCTEUR DOOLITTLE
11h00	LES HEROS DU SAMEDI
12h00	LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA
13h00	D'HIER A DEMAIN
14h00	CINE-MATINEE: "La tente rouge"
16h30	BAGATELLE
17h30	BASEBALL DES EXPOS Du Stade Olympique, les Expos reçoivent les Pirates de Pittsburgh. Comm.: Raymond Lebrun. Analyste: Jean-Pierre Roy. Statisticien: Pierre Murphy. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau. Réal.-coord.: Gaston Dagenais.
20h00	JAZZ DE MONTREUX
20h30	NOIR SUR BLANC
21h30	UNE FENETRE SUR LE MONDE
22h00	HAROLD LOYD
22h30	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h20	CINEMA: "Un sac de billes"

Dimanche

27 JUIN

09h00	LES AVENTURES DE OUI OUI
09h30	LES VOYAGES DE TORTILLARD
10h00	LE JOUR DU SEIGNEUR
11h00	LE CINEMA SOVIETIQUE A 60 ANS
12h00	LA SEMAINE VERTE
13h00	UNIVERS DES SPORTS
15h00	CINE-POP: "La mort d'un prof."
17h00	SECOND REGARD
18h00	TELEJOURNAL
18h05	TELEMONDE
18h30	HEBDO-DIMANCHE
19h00	CHEZ DENISE
19h30	LES BEAUX DIMANCHES 1] Oscar Peterson 2] Les claudine 3] Le trésor des Grotocéans
22h30	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h15	CINE-CLUB: Toutes ces femmes ou à propos de toutes ces femmes"



STAGE POUR LES PRODUCTEURS DE SPECTACLES DE L'ALBERTA



BUT:

Aider davantage aux producteurs locaux de l'Alberta à développer des habiletés afin d'accroître leur efficacité dans la présentation de spectacles dans leur communauté respective.

CLIENTELE VISEE:

Les producteurs locaux de spectacles de l'Alberta

DATES:

les 10, 11 et 12 septembre 1982

LIEU:

Hôtel Westin, 10135 - 100e rue, Edmonton

FRAIS D'INSCRIPTION:

60$ par participant
Pour cette somme, la Commission culturelle de l'ACFA s'engage à fournir la documentation, payer les frais de séjour [repas, chambre et transport]. La Fédération culturelle des Canadiens français s'engage à recruter les personnes-ressource nécessaires pour la présentation des ateliers tels que décrits.

CONTENU DU STAGE:

- comité d'organisation de spectacles
- programmation
- série d'abonnement
- vente de billets
- budget de fonctionnement
- la planification technique de présentation de spectacles
- publicité
- principes de négociation
- contrats
- exercices pratiques au courant de ce stage.

ORGANISE PAR:
La Commission culturelle de l'ACFA en collaboration avec la Fédération culturelle des Canadiens français [FCCF]

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:
30 juin

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS COMMUNIQUER AVEC:

LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION CULTURELLE 423-1683

FILMS DE LA SEMAINE

Samedi 26 juin
14 h Ciné-matinée:

"LA TENTE ROUGE", drame réalisé par Mikhail Kalatozov, avec Peter Finch, Claudia Cardinale et Sean Connery. En 1928, un général conduit une expédition italienne au Pôle Nord à bord d'un ballon dirigeable. Le ballon s'écrase sur une banquise, mais neuf membres de l'expédition parviennent à survivre dans des conditions difficiles. (It. Russe. 69).

23 h 20 Cinéma:

"UN SAC DE BILLES", comédie dramatique réalisée par Jacques Doillon avec Richard Constantini, Paul-Eric Schulmann et Joseph Goldenberg. Pendant l'occupation allemande de la France en 1942, deux garçonnets juifs de 13 et 11 ans, Joseph et Maurice sont envoyés en zone libre par leurs parents. Ils réussissent à passer la ligne de démarcation. Puis, très débrouillards, ils survivent en effectuant des menus travaux et en niant catégoriquement qu'ils sont juifs. A la fin de la guerre, ils auront vécu plus d'un drame, ils auront déjà une grande expérience de la vie et même de l'amour.

Dimanche 27 juin
15 h Ciné-pop:

"LA MORT D'UN PROF" Drame réalisé par Georges Regnier, avec Béatrice Agenin, Evelyne Bouix et J.-C. Leroux. A la suite du suicide d'une toute jeune professeur, une journaliste enquête sur les causes d'un tel geste. Ses rencontres avec les collègues, amis et élèves de la défunte lui révèlent ce qu'est la vie d'un professeur néophyte à qui l'on a confié une tâche délicate sans égard à son manque d'expérience. (Fr.)

23 h 15 Ciné-club:

"TOUTES CES FEMMES OU A PROPOS DE TOUTES CES FEMMES", comédie satirique réalisée par Ingmar Bergman, avec Bibi Andersson, Jarl Kulle et Eva Dahlbech. Près du cercueil d'un violoncelliste célèbre, un critique musical, qui veut écrire une biographie du défunt, assiste au défilé des nombreuses "veuves". (Suéd. 64).

Lundi 28 juin
20 h 30 Télé-sélection:

"DETROIT". Drame de fiction réalisé par Jerry London, avec Rock Hudson, Lee Remick, Blair Brown et Ralph Bellamy. Après la démission du directeur Wilson, la secrétaire lui fait des révélations pour le moins surprenantes. Pour réparer sa bévue, la NMC offre une contribution de un million à l'oeuvre de Vel Omerson.

Lundi — 28 JUIN

10h15	EN MOUVEMENT
10h30	DU SOLEIL A CINQ CENTS
10h45	MON AMI GUIGNOL
11h00	MAGAZINE EXPRESS
11h30	WICKIE
12h00	LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
12h25	TELEJOURNAL
12h30	AVIS DE RECHERCHE
13h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
13h30	REFLETS D'UN PAYS
14h30	DOCUMENTAIRES CANADIENS
15h30	LES MARIES DU BOUT DU MONDE
16h00	A TIRE D'AILES
16h30	FANFRELUCHE
17h00	LA LEGENDE DES CHEVALIERS
18h00	CE SOIR
18h30	PROPOS ET CONFIDENCES
19h00	LE VAGABOND
19h30	PAR 27
20h00	DU TAC AU TAC
20h30	TELE-SELECTION: "Détroit"
22h30	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h20	COUPE DU MONDE DE SOCCER Brésil - URSS

Mardi — 29 JUIN

10h15	EN MOUVEMENT
10h30	VIRGINIE
10h45	LES FLOUMPS
11h00	MAGAZINE EXPRESS
11h30	HEIDI
12h00	LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
12h25	TELEJOURNAL
12h30	AVIS DE RECHERCHE
13h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
13h30	REFLETS D'UN PAYS
14h30	CINEMA: "Le monde sans soleil"
16h00	A TIRE D'AILES
16h30	ANTE LE PETIT LAPON
17h00	TELE 5: LA LEGENDE DES STRAUSS
18h00	CE SOIR
18h30	PROPOS ET CONFIDENCES
19h00	QUINCY
20h00	NOUS LES COMIQUES
21h30	PREMIERE PAGE
22h30	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h20	COUPE DU MONDE DE SOCCER Ecosse - Nouvelle Zélande

Me — 3

10h15	EN M
10h30	JE SO
10h45	GRISI
11h00	MAGA
11h30	UN AN
12h00	LA VI
12h25	TELE
12h30	AVIS I
13h00	LES T
13h30	REFL
14h30	LE TE
16h00	A TIR
16h30	FANT
17h00	LES A
17h30	UN ET
18h00	CE SO
18h30	PROP
19h00	BASEI
21h30	FESTI
22h00	H. LET
22h30	TELEJ
22h50	LE RE
23h20	MOT, C
24h15	CINEM

Mercredi — 30 JUIN

10h15	EN MOUVEMENT
10h30	JE SOUFFLE
10h45	GRISU LE PETIT DRAGON
11h00	MAGAZINE EXPRESS
11h30	UN ANIMAL DES ANIMAUX
12h00	LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
12h25	TELEJOURNAL
12h30	AVIS DE RECHERCHE
13h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
13h30	REFLETS D'UN PAYS
14h30	LE TEMPS DE VIVRE
16h00	A TIRE D'AILES
16h30	FANTOME DU CHATEAU
17h00	LES AMIS DE MES AMIS
17h30	UN ETE DANS LE GRAND NORD
18h00	CE SOIR
18h30	PROPOS ET CONFIDENCES
19h00	BASEBALL DES EXPOS
21h30	FESTIVAL DE JAZZ DE MONTREUX
22h00	H. LETOURNEAU RACONTE
22h30	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h20	MOI CLAUDE, EMPEREUR
24h15	CINEMA: "La femme en bleu"

Jeudi — 1 JUILLET

10h15	EN MOUVEMENT
10h30	PUISQUE LA TERRE NOUS APPARTIENT
10h45	RACONTE QUAND TU ETAIS PETITE
10h00	MESSE DE LA ST-JEAN
11h00	MAGAZINE EXPRESS
11h30	JOE LE FUGITIF
12h00	LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
12h25	TELEJOURNAL
12h30	AVIS DE RECHERCHE
13h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
13h30	REFLETS D'UN PAYS
14h30	CINEMA "Jean Carigan, violoneux"
16h00	A TIRE D'AILES
16h30	L'IMAGINATION AU GALOP
17h00	LES GRANDES BATAILLES DU PASSE
17h30	GENIE EN HERBE
18h00	CE SOIR
18h30	PROPOS ET CONFIDENCES
19h00	EMISSION SPECIALE AFFAIRES PUBLIQUES
20h00	LES YEUX DES AUTRES
21h00	IMAGES DU CANADA
22h10	TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h20	LA COUPE DU MONDE DE SOCCER LABATT

Le projet Hawk voit enfin le jour Erica sombre dans la folie.

Mardi 29 juin
14 h 30 Cinéma:

"LE MONDE SANS SOLEIL", documentaire réalisé par Jacques-Yves Cousteau. La première expédition d'exploitation méthodique de la mer par le commandant Cousteau dans la mer Rouge. (Fr)

23 h Nous les comiques

"LE GRAND RESTAURANT". Comédie réalisée par Jacques Besnard, avec Louis de Funès, Bernard Blier et Rosa Maria Rodriguez. Le patron d'un grand restaurant conduit son personnel à la baguette. Un soir, un dictateur sud-américain, venu dîner dans son établissement, disparaît mystérieusement. La police soupçonne un attentat politique et pour faire sortir de l'ombre les conjurés, elle utilise le restaurateur comme appât. (Fr 65)

Mercredi 30 juin
24 h 15 Cinéma:

"LA FEMME EN BLEU" comédie dramatique réalisée par Michel Deville, avec Michel Piccoli, Léa Massari et Michel Aumont. Un musicologue en renom croise un jour une inconnue dont l'image se met à l'obséder. Avec l'aide d'un amie, il entreprend des recherches en vue de la retrouver (Fr 73)

Jeudi 1er juillet
14 h 30 Cinéma.

"JEAN CARIGNAN, VIOLONEUX", documentaire réalisé par Bernard Gosselin sur le grand virtuose du "reel", Jean Carignan. Sa vie est une étonnante histoire d'amour entre son violon et lui; c'est aussi un témoignage social, et c'est la redécouverte toute récente d'une musique, de compositeurs, de virtuoses méconnus. (Can. 75).

Vendredi 2 juillet
14 h 30 Cinéma:

"TOURNANT FATAL", mélodrame réalisé par Richard Compton, avec Bruce Davidson, Richard Hatch et Pamela Bellwood. Au début des années 60, deux amis d'enfance forment un duo rock qui connaît une ascension fulgurante (E.-U. 78).

«Le Grand Restaurant»





«Le Grand Restaurant»



SUITE DES GAGNANTS DU CONCOURS LITTERAIRE DE L'AEBA 1982

JULIE PROVENCHER, ECOLE J.H. PICARD, EDMONTON

CONTE - NOUVELLE - FABLE - PRIX MENTION - 7e ANNEE

LE MONDE IMAGINAIRE DES CYGNES

C'était pendant l'été, lorsque tout le monde par en voyage. Cependant, mon père étant très malade, nous restions à la maison. Toutes mes amies étaient parties, je restais donc seule.

Près de chez nous, il y avait une rivière boueuse, là où ma mère me défendait d'aller. Pourtant, beaucoup d'autres jeunes comme moi y allaient et revenaient sain et sauf... Je décidai donc de m'aventurer à l'inconnu vers cette rivière dont je désirais tant découvrir le secret. Au premier pas, rien ne me sembla anormal ou même dangereux. Je suivis le petit chemin de terre tapée pendant au moins cinq minutes. Tout d'un coup, j'entendis une petite voix crier: "Par ici, le chemin de gauche." Un peu inconsciente de ce qui m'arrivait, je me précipitai vitement dans le chemin de gauche. Là, s'étendait miraculeusement un pré infini, accompagné d'un étang à l'eau de crystal où se baignaient trois cygnes d'un blanc éblouissant. A cet instant, je restai bouche bée, jusqu'à ce qu'une autre voix me dise "Bonjour, bienvenue au pays des cygnes" Je demandais "Qui parle?" - "C'est moi, Rosange. Je suis un des cygnes dans l'étang" Tout émerveillée, je m'approchai lentement en scrutant, de mes yeux, toutes les fleurs qui apparaissaient à ma vue, puis j'arrivai enfin près de l'étang. Le ciel, de son bleu clair, faisait refléter le sable d'or qui s'étendait dans le fond de cet étang merveilleux. Je ne craignais pas du tout les cygnes, je touchai l'eau pour les rejoindre, mais je sentis en moi un malaise, puis je me retrouvai sur le chemin de terre. Le chemin de gauche avait disparu, et moi, j'étais sortie, miraculeusement de ce monde que je rêvais tant de revoir.

NATALIE ROBICHAUD, ECOLE J.H. PICARD, EDMONTON

POESIE - PRIX - MENTION 7-8-9e ANNEES

ATTENDS-MOI

Des années pour gagner
Paix et tranquilité
Conformément établi
Pour la vie
Le travail la maison
Les obligations

Des milliers d'ennuis
Reviennent comme les saisons
Toujours pareils, tellement gris
C'est lundi
Retiens ton cris, c'est parti
C'est parti pour une autre fois

Si un jour, c'est trop pour toi
Et tu te sens défaillir
Tu n'as plus tellement le choix
Faut survivre ou en finir ..

Si les murs sont trop étroits
Et tu ne peux plus tenir
Suis ton coeur pour une fois
Il te dira de partir

Tes folies, tes manies
Et les fleurs en papier
Au bout d'une semaine
Sont fanées
Ton coeur ou ta raison
Que sera ta maison

Tes désirs, tes sourires
N'ont plus d'éternité
Tu dois les reprendre
Il suffit de comprendre pour s'initier

Quand ce jour arrivera
Ce matin plein d'horizons
Le soleil te parlera
Et tu perdras la raison

Ce sera enfin pour toi
Le début d'une chanson
Tu découvriras la joie
Et les heures disparaîtront

Mais attends-moi, attends-moi

NICOLE BREAULT ECOLE SAINT THOMAS D'AQUIN, EDMONTON

POESIE - PRIX MENTION - 4e- 5e- 6e ANNEES

MA MERE

ma mère a les yeux verts
mais cela n'est pas nécessaire
mais pour moi c'est extraordinaire
d'avoir une mère aux yeux verts clairs.

Ma grand-mère est couturière
et mon père la trouve sincère
mais pour moi c'est extraordinaire
d'avoir une mère aux yeux verts clairs.

Le plus vieux frère de ma mère a souvent des colères
mais ma mère le trouve très cher
mais pour moi c'est extraordinaire
d'avoir une mère aux yeux verts clairs

Ma mère est très sincère
mais en (hier) hiver elle est sévère
mais pour moi c'est extraordinaire
d'avoir une mère aux yeux verts clairs.

ANNE MARIE PELLETIER ECOLE FRANCOPHONE GRIESBACH

COMPOSITION PRIX MENTION 1e ANNEE

PAPA

J'aime papa. Papa a les cheveux noirs. Il a les yeux bruns.

J'aime papa parce qu il a deux enfants et une femme ma maman.

J'aime jouer avec Papa! Il se couche sur le lit. Il me lance sur le lit avec Derick mon petit frère on joue à l'avion.

C'est papa qui conduit la voiture. Papa va travailler tous les jours.

Papa va me chercher à l'école. Papa prend la grosse pelle. Il fait des tunnels dans la neige à côté du garage.

J'aime papa parce qu'il apporte des surprises et parce que c'est mon papa rien qu'à moi et à mon petit frère.

Vendredi
2 JUILLET

- 10h15 EN MOUVEMENT
- 10h30 LA BOITE A LETTRES
- 10h45 FABLIO LE MAGICIEN
- 11h00 MAGAZINE EXPRESS
- 11h30 DECLIC
- 12h00 LA VIE SECRETE DES ANIMAUX
- 12h25 [redacted]
- 12h30 AVIS DE RECHERCHE
- 13h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
- 13h30 REFLETS D'UN PAYS
- 14h30 CINEMA "Tournant fatal"
- 16h00 A TIRE D'AILES
- 16h30 [redacted]
- 17h00 HISTOIRE DES TRAINS
- 18h00 CE SOIR
- 18h30 PROPOS ET CONFIDENCES
- 19h00 GENIES EN HERBE EN VACANCES
- 19h30 L'INCROYABLE HULK
- 20h30 HORS SERIE: Maîtres et valets
- 21h30 LA TELEVISION DES AUTRES
- 22h30 TELEJOURNAL
- 22h55 LE REGIONAL
- 23h20 COUPE DU MONDE DE SOCCER Italie - Péron

JOHN EDWARD TRACY
ECOLE J.H. PICARD, EDMONTON

CONTE, NOUVELLE - FABLE - PRIX MENTION - 4e ANNEE

LE CHEVAL ET LE LIEVRE

Il y avait une fois, il n'y a pas longtemps, un cheval appelé Archie, il était blanc avec des taches noires. Il était né d'un papa étalon et d'une maman pure sang. Un jour Archie se promenait dans la forêt, et il aperçut Androux le petit lièvre blanc. "Hé! Androux qu'as-tu à courir si vite?" Le petit lièvre tout essoufflé lui répond. "C'est les chasseurs! Ça fait deux jours qu'ils me traquent. Je suis fatigué et je n'ai plus de place où me cacher. Ils connaissent toutes mes cachettes" Archie et Androux réfléchissaient sur la question. "Où vais-je me cacher?" En quelque minutes Archie s'écria "Je l'ai, tu n'as qu'à te construire une autre cachette"

Soudain "Pan Pan" c'étaient des coups de fusil qui venaient des chasseurs. Ils n'étaient que trois. Mais ils étaient armés jusqu'aux dents. Androux dit à Archie "Adieu ! Il faut qu'on se quitte" "Non, non" dit Archie. "J'ai une idée, si je te transportais sur mon dos, peut-être qu'on prendrait de l'avance sur eux." Archie et Androux marchaient nuit et jour fatigués de la longue route. "Enfin nous allons avoir la paix pour quelques jours" Une semaine plus tard ils entendirent des pas d'homme. Ce n'était qu'un fermier Archie et Androux demandèrent au fermier de les loger. Le fermier repondit. "Si je vous loge c'est parce que vous semblez traqués Est-ce que j'ai raison?" "Oui, vous avez raison"

Ils arrivèrent à la ferme et ils s'installèrent. Deux heures après les trois chasseurs arrivèrent à leur tour à la ferme et demandèrent au fermier "Est-ce que vous auriez vu un cheval blanc avec des taches noires et un lièvre blanc" Le fermier pensa en lui "Si je dis oui, ils vont tous chambarder ma maison, Je vais dire non" "Monsieur je regrette je n'ai rien vu. Meilleure chance la prochaine fois" Et les chasseurs retournaient chez eux Archie demande a Androux "Si on retournait à la forêt" C'est une bonne idée" Puis les deux amis se remirent en route vers la forêt

En arrivant à la forêt, Archie s'en va se coucher dans un tas de feuilles Androux lui à sa tannière. Mais, un étranger l'attend dans sa tannière. Le petit lievre entre dans sa tannière, et sa grande surprise voit le renard. Le renard griffe le lièvre sur la patte droite d'en arrière Le lièvre courrait comme un fou et voit la porte entre ouverte. Il réussit à se sauver le renard s'aperçoit qu'il fournait en rond seul "Archie aide-moi le renard est dans ma tannière" "Ecoute on dirait un cor français la chasse aux renards est ouverte" Hé! J'ai une idée Archie tu attireras les chasseurs par ici et moi, je vais amener le renard par ici Nos deux amis partirent chacun de leur côté. Les chasseurs se rendirent sur les lieux et arrivèrent face à face avec le renard et ils partirent après lui.

A peu près cinq jours après un cow-boy prit le cheval et l'amena à sa ferme Le cheval était mal traité. Il était toujours entrain de se faire fouetter Un soir le lièvre retrouve Archie. "Archie c'est moi Androux lève-toi je viens te sauver la vie, je ronge la corde Cruch Cruch Cruch" "Viens la corde est coupée" Archie et Androux s'en allèrent à la forêt paisible et ils restèrent là jusqu'à la fin des temps

MONIQUE TAILLEUR, ECOLE DE JEAN-COTE

COMPOSITION - PRIX - 4e ANNEE

MON NOUVEAU PROFESSEUR

Mon nouveau professeur est aussi la directrice de mon école Elle est bonne et gentille. Je l'aime beaucoup et elle m'aime aussi Ça fait juste un an que je suis dans sa classe. Au commencement de l'année quand mon travail était propre elle me le disait et elle était bien heureuse. Mon professeur joue avec les enfants pendant la récréation, mais elle n'est pas toujours là pour faire la surveillance des enfants d'école. Elle me fait des clin-d'oeils toutes les fois qu'elle me voit dans l'église, le jour du Seigneur Mon professeur à les cheveux bruns pâles et ondulés. Ses yeux, un peu taquins, me disent qu'elle est heureuse de mon travail. J'aime travailler avec elle parce qu'elle ne va pas trop vite en expliquant une nouvelle leçon de mathematique sur le tableau. Mon professeur s'appelle Soeur Jeannette Elle est une soeur de Sainte-Croix Elle est bonne avec les enfants et elle m'enseigne tous les sujets excepté la religion, le matin.

En somme je l'aime de tout mon coeur

CHANTAL SEGUIN ECOLE FRANCOPHONE B.F.C., GRIESBACH

COMPOSITION - PRIX - MENTION 4e ANNEE

UNE PERSONNE EXTRAORDINAIRE

A cause d'une femme très intelligente, je deviens de plus en plus intelligente moi aussi C'est mon professeur Elle a des cheveux noirs courts et des yeux bruns. Elle aime des bijoux avec des portraits où des patrons dessus. Elle aime enseigner aux enfants comme professeur Elle a, elle aussi, trois enfants et deux de ses enfants sont des jumeaux. Maintenant, ses enfants sont plus âgés et ils vont en vacances de ski Elle va à l'eglise chaque dimanche.

Quel bonne dame!!! ..

Elle est aussi une superbe chanteuse et elle appartenait à une chorale qui s'appelait les Chantamis. Mais elle n'y participe plus car elle est vraiment occupée à enseigner aux enfants et à faire du travail dans la communauté.

Voilà ma personne spéciale!!!...

SUZANNE DELAGE ECOLE ROUTHIER, FALHER

COMPOSITION - PRIX - 3e ANNEE

GINETTE NOEL

Ginette est ma personne spéciale Elle a des cheveux bruns et un petit toupet. Elle porte des barettes Elle a des yeux perçant. Ces yeux sourient toujours. Son nez est couvert de tâches de rousseur Ses oreilles son petites et délicates. Elle porte toujours des boucles d'oreilles. Sa bouche sourit toujours. On voit toujours ces petites dents blanches.

Ginette a des parents joyeux et un petit frère. Son frère est dans la première année. Il écoute toujours. Les parents de Ginette ont toujours du plaisir à nous rencontrer

Ginette écoute très bien à l'école Son écriture est toujours propre. Elle aime faire des amis. Quand elle nous regarde, elle nous regarde avec du plaisir et joie. J'aime Ginette, elle et mon amie spéciale.

KATHY BOUDREAU ECOLE GRANDIN, EDMONTON

COMPOSITION - PRIX - MENTION - 4e ANNEE

UNE PERSONNE SPECIALE MA GRAND-MERE

Ma grand-mère est pour moi une personne très spéciale. Son caractère est très doux, tout le monde l'aime fort. Son visage est beau, et elle n'a pas beaucoup de rides. Chaque fois quelle m'embrasse, c'est comme une caresse. Elle m'impressionne parce qu'elle est très grande. Ses cheveux sont gris-blancs, ils sont courts et toujours bien coiffés.

Elle aime beaucoup travailler de ses mains et elle fait de très jolies choses. Elle m'a montrer comme faire du tricot, du crochet, comment faire la cuisine. Ma grand-mère fait de la délicieuse soupe à l'alphabet. Elle fait aussi de la pâtisserie, comme, du gâteau de forêt noire,et des délicieux petits beignets. Des fois elle invente des petites choses pour faire avec les poissons, parce que mon grand-père adore les poissons. Elle m'a appris à être patiente, et à aider mes parents à la maison. Ma grand-mère c'est vraiment une personne qui sait tout faire.

Pour cultiver des légumes, des fleurs, et pour ramasser les fraises, les framboises, elle est une experte, même si les mouches et les maringouins la piquent. Dans sa cour elle a plusieurs tulipes qu'elle aime beaucoup et elle a aussi plusieurs arbres, comme, deux bouleaux, plusieurs sapins et deux pommiers. Quand les personnes passent devant chez elle ils disent. "Comme tu as de belles fleurs, de beaux arbres" Quand il y arrive de la visite elle leur donne toujours des carottes, des bettraves, des petits pois ou de la salade qu'elle a cultivés elle même. Ma grand-mère c'est une personne qui aime faire plaisir

Le dimanche elle manque presque jamais sa messe pour aller prier pour tous ceux qui sont malades guérissent et pour que toute sa famille soit toujours en bonne santé Depuis longtemps elle chante à la chorale. J'aime beaucoup l'entendre dans les mariages ou à la messe de minuit

Son métier va bien avec sa personnalitée; elle est maître de poste, et en travaillant elle se fait beaucoup d'amis. Le bureau où elle travaille, est dans sa maison qui est située dans un joli petit village qui se nomme "La paroisse de l'Alverne, en Gaspésie" Ma grand-mère y habite depuis qu'elle est toute petite. Tout le monde la connaît comme une personne honnête, bonne et courageuse, même quand elle est malade elle trouve toujours les mots pour me faire sourire.

Dans ses temps libres:

ma grand-mère aime bien aller parler avec d'autre femmes. Elle fait partie d'un groupe de fermières qui organise toutes sortes de petites soirees pour amuser les gens, elle aime partager ses connaissances avec les autres et elle aime toujours apprendre aussi. Elle aime aussi faire plaisir à ses petits enfants. Quand je vais passer quelques jours chez elle, on a bien du plaisir à jouer au cartes ensemble

C'est pratique d'avoir une grand-mère pareille, qui sait presque tout, qui comprend tout, et qui sait surtout faire de belles choses pour les autres. J'aimerais que tous les enfants du monde aient une grand-mère comme la mienne.

BONJOUR BAPTISTE!

Par Paul-François Sylvestre

Quiconque a un tant soit peu fouillé les archives canadiennes-françaises et les repertoires généalogiques aura vite remarqué la fréquence du prénom Jean-Baptiste. Il était courant en effet, de choisir ce nom pour un garçon et. ainsi. de rendre hommage au saint patron des Canadiens français.

Lors de la guerre de 1812, un officier anglais procédait à 'appel des soldats et remarqua que ce prénom revenait un peu trop souvent à son goût. Il s'écria alors: "Damned, they are all Jean-Baptiste!" Depuis lors, ce fut la façon de désigner tous les Canadiens français parmi les militaires. puis parmi la populaiton en général. Exemple "Viens donc ici, Baptiste"

L'appellation de Jean-Baptiste pour nous désigner s'apparente à celle de Patrick chez les Irlandais, de Jonathan chez les Américains, et de John Bull chez les Britanniques.

LE FEU DE LA SAINT-JEAN UNE TRADITION PLUS ANCIENNE QUE SAINT JEAN-BAPTISTE

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, la fête de la Saint-Jean tire son origine d'une coutume païenne. Notre traditionnel feu de la Saint-Jean remonte au-delà du christianisme et, par conséquent, bien avant saint Jean-Baptiste.

SOLSTICE D'ETE

Les plus longs et les plus beaux jours de l'année se situent entre les 21 et 24 juin, c'est-à-dire au moment du solstice d'été. Dans les plus anciennes civilisations, ces journées ont toujours revêtu un caractère sacré.

Des feux de joie et de vénération étaient allumés chez les Perses et les Romains pour souligner le solstice d'eté. En Grèce, le peuple allumait des torches à l'intention de Mercure, Vulcain et Minerve.

Les Gaulois plaçaient des feux sur les hautes terres. les montagnes, les bords de l'océan et au milieu des villages. Chaque foyer devenait un signe de réjouissance publique

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Avec l'arrivée du christianisme. la fête populaire demeure. mais elle se voit imprimer un cachet religgieux. Les feux du solstice d'été sont alors placés sont l'invocation de saint Jean-Baptiste. Ainsi. une coutume païenne est anoblie, "baptisée" et tournée à la gloire de Dieu.

Les fêtes de la Saint-Jean, accompagnées du traditionnel feu de joie, sont très répandues en France dès le treizième siècle. Dans les siècles qui suivent, des manifestations populaires et religieuses s'organisent non seulement à Paris mais églament à Rouen, Amiens, Caen, Tours, Angers et dans toutes les contrées d'où partiront les colons pour s'établir au Canada. Ceux-ci apportent avec eux une tradition et une coutume qui se répandent rapidement grâce à leur prestige populaire.

EN NOUVELLE-FRANCE

Il semble que les Normands, arrivés à Québec dès 1618, se donnaient le plaisir d'un feu de joie et d'autres réjouissances à l'occasion du 24 juin. Les premières célébrations de la Saint-Jean en terre laurentienne comportaient une dimension religieuse: on chantait, par exemple, le "Te Deum" ou le "Benedictus".

Il faut aussi souligner que la fête de Saint-Joseph a été célébrée, dès 1624 comme celle de patron du Canada. Un feu de joie s'allumait le 19 mars aussi. Après 1666 nous perdons trace de cette cérémonie; il semblerait que la période du carême et la fonte des neiges ne se prêtaient guere à des célébrations populaires. La belle saison du solstice d'été favorisait davantage une fête avec feu extérieur

Après la conquête on continue d'une manière d'autre à célébrer la Saint-Jean dans les paroisses le long du fleuve. Deux éminents auteurs-historiens en témoignent dans leurs écrits. Philippe-Aubert de Gaspé décrit, dans "Les Anciens Canadiens" les fêtes organisées vers 1825 et Benjamin Sulte raconte que tellement de feux s'allumaient entre Québec et Trois-Rivières, en 1850, que tout le pays semblait en fête.

Dans plusieurs paroisses, le curé chantait d'abord un salut du Saint-Sacrement, puis se rendait bénir le bûcher avant d'y mettre le feu. La Saint-Jean n'était encore qu'une coutume populaire et une célébration religieuse. La date du 24 juin restait néanmoins toute designée pour en faire une fête patriotique.

SOCIETE SAINT JEAN-BAPTISTE

C'est à Ludger Duvernay que revient l'initiative de doter les Canadiens français d'un patron national, d'une fête nationale et d'une société nationale. La Saint-Jean-Baptiste s'officialise lors d'un banquet, à Montréal, le 24 juin 1834. Des sociétés voient ensuite le jour un peu partout dans la belle province, en Ontario, chez les Acadiens et même aux Etats-Unis.

Une société est créée aux Trois-Rivières dès 1837 et la première célébration dans la ville de Québec remonte à 1842. Dix ans plus tard, c'est Ottawa qui fête la Saint-Jean lors d'un banquet le 24 juin 1852.

Il est intéressant de noter que l'Association Saint-Jean-Baptiste de l'Etat du Michigan voit le jour aussi tôt qu'en 1868. On retrouvera une société pour tout le comté d'Essex en 1885.

Même la colonie canadienne de Paris tient à célébrer la Saint-Jean. Elle le fait pour la première fois en 1887

Messe solennelle, sermon, banquet, discours patriotiques, défilé et feu de joie, voilà les principaux ingrédients de la fête nationale. L'idée de représenter saint Jean-Baptiste dans les processions du 24 juin remonte à 1866; c'est une coutume qui s'inspire de tableaux artistiques mis à l'honneur à Venise depuis plusieurs siècles.

VOIR ST-JEAN page 20

AU THEATRE: "BILLY BISHOP GOES TO WAR"

La pièce de Billy Bishop revient au théâtre de la Citadelle du 29 au 11 juillet et met en vedette ses auteurs, Eric Peterson et John Gray

Cette pièce musicale qui honore un de nos pilotes as de la Première Guerre Mondiale, William Avery Bishop, avait été représentée au théâtre Rice durant la saison 1979-80. Tous les billets s'étaient vendus avant même l'ouverture de la pièce, tant l'enthousiasme des gens était fort, les critiques d'Edmonton n'écrivaient que des éloges.

"Billy Bishop goes to war" engendrait excitation et accolades partout où il jouait - durant sa tournée au Canada, à New Yord, Washington et la Californie, de même qu'à Edinbourg et Londres.

A travers de ses tournées, la pièce a acquis beaucoup plus de personnages qu'il y a deux ans. Heureusement les deux acteurs originaux, Eric Peterson et John Gray font toujours partie de la troupe.

Eric Peterson joue le rôle de Billy Bishop - jeune homme gauche d'Owen Sound dont la carrière légendaire dans les Forces Canadiennes de l'Air n'est due qu'à son aversion pour les tranchées sur les lignes d'avant en plus de 18 autres carractères différents allant de l'excentrique dame St-Helier V au roi Georges V. Il est accompagné au piano par John Gray. qui est aussi le narrateur

"Billy Bishop goes to war" a été écrit par John Gray et Eric Peterson et est dirigé par M Gray. Les représentations auront lieu du mardi au dimanche à 8 h , de même que les dimanches après-midis à 2 heures

LA SEMAINE EN BREF

Le directeur du Service d'assistance technique et professionnelle en gestion à la F.F.H.Q., M. Jean Lalonde, participait, du 7 au 9 juin à Montréal, à un stage sur la gestion proactive.

ALBERTA

Le président de l'ACFA, M. Gaston Renaud, a annoncé la nomination de M. Georges Lalonde au poste de directeur général, pour succéder à M. Léo Bosc. M. Lalonde entrera en fonction comme directeur général par intérim à compter du 1er juillet jusqu'au 31 août, et entrera officiellement en fonction le 1er septembre. Rappelons que M. Lalonde assumait antérieurement les fonctions de directeur du Bureau de l'éducation et d'adjoint au directeur général à l'A.C.F.A.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Lors de leur rencontre avec des représentants du Secrétariat d'Etat, les présidents des différentes associations franco-colombiennes ont exprimé cinq priorités, à savoir: le programme cadre de français, la formation des bénévoles, le développement de la fierté des Franco-Colombiens, la création d'un espace économique et une action politique en rapport avec la francophonie colombienne. ...L'assemblée générale annuelle du Conseil culturel franco-colombien s'est tenue à Vancouver les 12 et 13 juin. ...Le 4 juin dernier à la Faculté St-Jean d'Edmonton, une table ronde, portant sur l'enseignement post-secondaire de langue française, regroupait des représentants des quatre provinces de l'Ouest. Quatre conclusions se dégagent de cette rencontre organisée par l'A.C.E.L.F. 1) Une concertation entre le Collège universitaire de St-Boniface et la Faculté St-Jean d'Edmonton est nécessaire pour offrir une plus grande variété de programmes aux francophones. 2) Une analyse est nécessaire pour permettre à la Colombie et à la Saskatchewan de se préparer à accueillir la population étudiante qui va sortir des programmes cadre et d'immersion. 3) L'information concernant les ressources financières disponibles pour les étudiants intéressés à poursuivre leurs études en français doit être rendue accessible. 4) La possibilité d'établir une collaboration entre les universités françaises et anglaises du pays doit être étudiée. Les résultats de cette table ronde seront publiés par l'A.C.E.L.F. avec les conclusions des autres tables rondes qui se déroulent à travers le pays.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Le comité régional Révérend S.E. Perrey de la S.S.T.A. a critiqué la commission scolaire de l'unité 1 (Tignish) pour la lenteur de publication du rapport de son comité consultatif créé l'an dernier, pour étudier la demande des 200 élèves inscrits au nouveau programme de langue française. La commission scolaire a refusé une offre de compromis entre l'immersion et le programme en français faite par le comité régional. Elle a cependant "promis de considérer" la requête du comité régional d'avoir un apport dans l'information donnée aux parents sur les programmes éducationnels. L'an dernier, alors qu'elle offrait l'éducation en français, la commission scolaire décourageait ouvertement les parents d'en profiter. Elle les accusait même de causer une division dans la communauté. La commission scolaire n'a pas nié ces accusations dans son repli public, mais elle ajoute que la demande des 200 élèves l'avait prise par surprise. Selon la commission scolaire, le rapport doit bientôt être terminé.

Il y aura une soirée sociale française à la salle Saint-Augustin de Rustico tous les dimanches soirs entre le 4 juillet et le 29 août. La mini-soirée qui commence à 20 h 30 comprendra de la musique, des contes acadiens, des danses, du chant et du "fun". L'entrée est libre.

MANITOBA

Le président de la S.F.M., M. Léo Robert, a confirmé cette semaine la nomination de M. Donald R. Boileau au conseil d'administration de Presse Ouest Ltée, la société éditrice de l'hebdomadaire francophone "La Liberté". M. Boileau est directeur du marketing à la Société Inter City Gas Corporation de Winnipeg. Son mandat se terminera le 31 mars 1982. Le conseil d'administration de Presse Ouest Ltée sera donc composé des personnes suivantes: M. Maurice Pesequin, président; M. Jean-Marie Taillefer, vice-président; M. Maurice G. Gebel, trésorier; M. Lucien Chapat, secrétaire. Les conseillers seront M. Marc Boily, Ernest Malgat et Donald R. Boileau. ...Le président, le deuxième vice-président et la directrice générale de la S.F.M. se rendaient en fin de semaine à Montréal pour participer à l'assemblée générale annuelle de la F.F.H.Q. ...La semaine dernière, M. Raymond Poirier annonçait sa démission du poste de directeur de Francofonds (le United Way des Franco-Manitobains). M. Poirier estime que les objectifs qu'il s'était fixés, il y a trois ans, ont été atteints. ...C'est avec regret que la S.F.M. entrevoit le départ d'un de ces agents de développement communautaire, M. Wilfrid Gosselin. M. Gosselin poursuivra sa carrière avec Canada-Vie.

ONTARIO

C'est le 14 et 15 juin qu'a été entendu, par la Cour SUPRÊME, LE PLAIDOYER DE L'A.C.F.O. relatif au droit de véto du Québec. Les personnes intéressées à obtenir copie du plaidoyer de l'A.C.F.O. peuvent s'adresser au secrétariat de l'A.C.F.O. Le prix du plaidoyer est de 12$. ...Les 20 et 21 juin, un groupe de Franco-Ontariens et de représentants de l'A.C.F.O. se sont rendus à Montréal pour rencontrer des experts de l'Association des radiodiffuseurs communautaires. Ces rencontres ont permis d'examiner les exigences et les possibilités d'établir des stations de radio communautaires de langue française en Ontario. Les participants ont également eu l'occasion de visiter les installations de la station de radio communautaire de Châteauguay.

Le gouvernement ontarien a annoncé, le 10 juin, qu'il allait procéder à l'énumération des francophones qui désirent appuyer financièrement les écoles franco-ontariennes.

En fin de semaine dernière à Thunder Bay se tenait la réunion annuelle de l'Association des Francophones du Nord-Ouest. Mme Sylvia Marsh a été élue présidente. Elle succède à M. Verdun Gauthier qui remplaçait, à titre intérimaire, M. André Cloutier, premier vice-président de l'A.C.F.O.

SASKATCHEWAN

Lundi, Mme Suzanne Robinaud du ministère fédéral de l'Agriculture, a rencontré les agriculteurs francophones de la région de Régina pour discuter de problèmes linguistiques agricoles et recevoir de la rétroaction sur le bilinguisme à l'intérieur du ministère de l'Agriculture. L'A.C.F.C. est encore à la recherche d'un directeur général. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Florent Bilodeau, 514, avec. Victoria est, Suite 210, Régina (Saskatchewan) S4N 0N7, ou composer le (306) 569-2100.

FEDERATION CULTURELLE DES CANADIENS-FRANCAIS

M. Noël Leclerc, directeur général de la FFCF, a assisté à l'assemblée générale annuelle de la FFHQ à Montréal. .. Dans le cadre du Festival franco-ontarien, la F.C.C.F., en collaboration avec le R.C.F.O. et le Festival franco-ontarien a présenté une pléiade d'artistes francophones de l'extérieur du Québec le vendredi 18 juin au parc de la Confédération à Ottawa. .Bernice Parent, adjointe au directeur général et responsable des tournées à la F.C.C.F., s'est rendue à Ottawa le 17 juin, pour une rencontre avec le Conseil de vie française en Amérique au sujet du concours Aurèle Séguin. Le vendredi 18, elle a assisté à la journée franco-ontarienne offerte avec la collaboration de la F.C.C.F.

FEDERATION DES FEMMES CANADIENNES-FRANCAISE

Les 28 et 29 mai derniers avait lieu, à Ottawa, l'assemblée générale de la Fédération des femmes canadiennes-françaises. L'objectif premier de la rencontre consistait en l'évaluation du plan d'action de la F.F.C.F. L'un des évènements marquants de l'assemblée délibérante du vendredi soir a été la ratification du nouveau bureau de direction composé de: Mmes Jacqueline Collette, présidente nationale, Moncton, Nouveau-Brunswick; Mignonne Bélanger, 1ère vice-présidente, Timmins, Ontario; Adrienne Bernard-Mackell, 2e vice-présidente, Donnelly, Alberta; Aline Grenier, trésorière, Ottawa, Ontario; Jeannine Aucoin, directrice, Chéticamp, Nouvelle-Ecosse; Lorraine Gervais, directrice, Ottawa, Ontario. Venues des quatre coins du Canada, près de 50 femmes ont fait le point sur le plan d'action de la F.F.C.F. A la plénière, l'on pouvait se rendre compte qu'elles avaient bien su profiter des activités dont les stages de formation offerts en régions. Plus d'une recommandation ont été portées à l'attention de l'assemblée. En voici des exemples: "que soit clarifié le rôle de la F.F.C.F. en tant que Fédération et la clientèle qu'elle doit desservir, identifiée"; "que soit clarifié le rôle de chaque catégorie de membre"; "qu'une étude soit faite pour rendre la revue "Femmes d'action" plus efficace comme outil de travail".

CAPSULES

Frapper un os

(SHS) Un fermier ontarien de Stratford a frappé un os en voulant labourer un ancien pâturage pour y semer du maïs. Le tracteur de son voisin se heurta à un os qui appartenait à un mammouth. La femme de M. Poole s'aperçut qu'il ne s'agissait pas d'un os ordinaire, et elle rapporta la découverte à un expert de l'Université Western Ontario à London. Ainsi on découvrit plusieurs os d'un jeune mammouth ayant vécu à Stratford à la retraite des glaciers, soit il y a 12 000 ans. Stratford ne sera plus seulement hanté par cette bête de scène qu'était Shakespeare. Les mammouths seront aussi présents.

Le spiritisme, version 1982

(SHS) Finies les vieilles méthodes (tables branlantes, boules de cristal, etc.) pour communiquer avec les morts, place aux techniques modernes! L'ingénieur George Meek, président de la «Metascience Foundation», affirme en effet avoir mis au point un gadget électronique permettant de communiquer avec les personnes décédées. «Nous avons maintenant la preuve que la pensée, la mémoire et la personnalité survivent à la mort du corps physique», a soutenu M. Meek en faisant entendre aux journalistes des enregistrements de conversations tenues supposément avec des morts. Malheureusement, lors de la conférence de presse, l'appareil était en dérangement.

Drouu, ou l'héritage des Québécois

(SHS) Un milliard trois cent millions de mètres cubes d'eau sont passés du réservoir de LG3 à celui de LG1. À la Société d'énergie de la Baie-James, on a calculé que toute cette eau additionnée d'un peu de houblon permettrait de remplir 159 milliards de caisses de 24 petites bouteilles de bière. Chaque Québécois hériterait ainsi de 26 500 caisses de 24 de sa boisson favorite. C'est encore bien mieux que le Heritage Found des Albertains!

FEDERATION DES JEUNES CANADIENS-FRANCAIS

La F.J.C.F. a mis sur pied un comité de travail pour permettre aux jeunes de participer pleinement aux programmes d'évaluation de la D.G.M.L.O. Ce comité a élaboré des suggestions et des idées pour alimenter la réflexion des conseils d'administration et du personnel de ses composantes.

Le père Valérien Gaudet, o.m.i. vient fêter cinquante ans de vie sacerdotale chez-lui à MORINVILLE

La messe sera co-célébrée à 11 h 15 dimanche 27 juin

Il y aura banquet [par invitation seulement] immédiatement après la messe

Le public est invité à participer à la messe et à la réception qui aura lieu à l'ancien couvent dès 15 h 15

LE REFERENDUM AU QUEBEC: DES TACTIQUES POLITIQUES

Le 18 juin dernier, l'office national du film nous présentait, sous la direction de Denys Arcand, un long métrage de 2 heures "Le confort et l'indifférence", relatant les évènements du Référendum au Quebec, en juin 1980.

C'est avec ingéniosité que Denys Arcand a construit son film. Il met en scène les acteurs qui ont fait du Référendum ce qu'il été le Camp du Oui avec le parti Québécois et son aide parlementaire: le parti libéral, fedéral et provincial, le crédit social du Québec. Sa trame est simple - Arcand veut montrer à quel point la campagne référendaire a été une affaire de tactiques politiques Il fait s'enchaîner dans une guerre d'arguments souvent farfelus la bataille des chiffres qui frise le ridicule. Tout cela pourrait paraître un peu gratuit s'il n'y avait, à intervalles réguliers Jean-Pierre Ronfard qui dit des passages du Roman "Le Prince" de l'illustre Machiavel, génie de la tactique Politique.

Ronfard fait le parallèle entre la façon dont Trudeau. Lévesque et Ryan ont mené chacun de leur côté la campagne du Référendum et "Le Prince" où Machiavel decrit comment un homme peut arriver au sommet du pouvoir Ces parties du film revêtent une grande importance, en ce qu elles nous donnent une bonne idée de ce qu' Arcand pense du Québec. Il utilise l humour avec férocité par endroits, aussi quelques fois avec émotion. Il n'hésitera pas à se moquer du "Québécois moyen" préoccupé par sa sécurité (qu'il trouve dans le confort) et balotté comme un mouton de panurge dans le dédale des declarations des hommes politiques. "Bêe - ê Oui", dit Arcand Déchirés entre la peur de perdre leur confort et la peur de se faire voler le peu qu'ils ont sur-informés par une propagande où la vérité et la fable valsent ensemble jusqu'à degouter les gens de s'interesser à ce qui arrive. les Québécois se sont écartés de la campagne Référendaire. Ce n'était pas pour eux, ni par eux. Ils ont laissé parler les autres



"Le confort et l'indifférence", un film de Denis Arcand: l'histoire pas si cocasse qu'il n'y paraît de six millions de personnes, coincées entre ce qu'elles veulent - et ce qu'elles veulent

LA SEMAINE DE LA SECURITE NAUTIQUE: 1-7 JUILLET 1982

Les noyades font près de 860 victimes chaque année au Canada, d'après les statistiques du Conseil canadien de la sécurité. Le Conseil, dont la Semaine de la sécurité nautique a lieu du 1 au 7 juillet, est d'avis que plusieurs seraient encore en vie aujourd'hui s'ils avaient porté un gilet de savetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) qui leur convienne.

Les propriétaires et les pilotes d'embarcations sont tenus par la loi de pourvoir leurs embarcations d'un type précis de gilet ou de vêtement de flottaison approuvés.

Lorsque vous achetez un gilet ou un vêtement de flottaison assurez-vous qu'il satisfait les normes pour votre genre d'embarcation et qu'il porte l'étiquette d'approbation de Transports Canada. Il doit aussi être confortable. Essayez-le dans l'eau dès que possible. Les gilets sont conçus pour les situations d'urgence et offrent une flottabilité et une capacité de retournement supérieures à celles des VFI.

Les embarcations ne dépassant pas 5.5m. doivent avoir à bord un gilet de sauvetage approuvé pour petites embarcations, ou un vêtement de flottaison individuel approuvé ou un coussin de sauvetage approuvé pour chaque personne à bord. Les vêtements de flottaison doivent être portés en tout temps dans l'embarcation.

Les embarcations de plus de 5.5m. mais ne dépassant pas 8 m doivent être pourvues d'un gilet de sauvetage approuvé pour petites embarcations ou un vêtement de flottaison individuel approuvé pour chaque personne à bord, tandis que les embarcations dont la longueur est supérieure à 8m doivent avoir à leur bord un gilet de sauvetage pour petites embarcations pour chaque passager.

Pêcher à partir d'une embarcation semble être un sport calme et parfaitement sûr mais certains des risques qu'il implique se reflètent d'une manière tragique dans le nombre de noyades dues aux chavirements et aux chutes par-dessus bord.

Le moment où l'on retire un poisson de l'eau est toujours excitant et les pêcheurs en oublient souvent les règles de sécurité les plus élémentaires. Ils se penchent par-dessus bord ou se mettent debout d'un côté de l'embarcation, la faisant chavirer ou tombant eux-mêmes par-dessus bord. On peut habituellement retirer un poisson de l'eau tout en restant assis.

Le Conseil canadien de la sécurité vous recommande de ne pas changer de place lorsque vous êtes en eau profonde, vous pourrez le faire quand vous atteindrez la rive ou lorsque vous êtes en eau peu profonde. Lorsque vous vous déplacez dans l'embarcation, baissez-vous, restez au centre, en tenant les deux bords. Posez les pieds le long de la quille et non sur les sièges.

Bien qu'un gilet de sauvetage approuvé doit être disponible dans l'embarcation pour chaque personne, une bonne pratique sécuritaire pour les pêcheurs est de porter des vêtements de flottaison individuels qui les maintiendront à la surface de l'eau s'ils tombent par-dessus bord.

LA GENERATION SANS FUMEURS S'EN VIENT

OTTAWA - "Vivre sans fumer c'est affirmer sa liberté", tel est le mot d'ordre principal d'une nouvelle campagne destinée à faire connaître les avantages qu'il y a à ne pas fumer.

En précisant les objectifs de cette campagne, la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Madame Monique Bégin, a indiqué qu'elle voulait encourager les jeunes Canadiens à devenir une génération de non-fumeurs. La Ministre a ajouté que déjà les deux tiers des Canadiens ne fument pas.

"Les valeurs, les attitudes et les comportements relatifs à l'usage du tabac se développent très tôt dans la vie et se poursuivent au cours de l'enfance et de l'adolescence, a rappelé la Ministre. Mais si nous réussissons à amener les jeunes Canadiens à atteindre l'âge de 19 ou 20 ans sans avoir touché au tabac, il est peu probable qu'ils commencent alors à fumer."

Le programme s'échelonnera donc sur plusieurs années. Il est un volet de la contribution canadienne à l'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé "la santé pour tous en l'an 2000."

Le gouvernement fédéral espère que les provinces et les associations bénévoles de la santé collaboreront pour projeter une image positive du non-fumeur plutôt que d'entretenir l'illusion que c'est le fait de fumer qui est normal.

La télévision a été choisie comme véhicule premier pour faire passer le message auprès du groupe d'âge de 12 à 17 ans à qui la campagne s'adresse d'abord. Plus tard, elle fera appel aux autres médias afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes.

Du matériel éducatif et de promotion sera distribué dans les écoles, les garderies et les associations communautaires pour encourager les enfants à ne pas faire usage du tabac. Le programme aura également pour but de faire prendre conscience aux adultes de l'importance que le bon exemple peut avoir sur leurs enfants.

Depuis 1965, le nombre de fumeurs au Canada a diminué d'un bon 10 pour cent, passant de 43 à 33 pour cent. La proportion de femmes qui font usage du tabac est restée sensiblement la même alors que celle des hommes a diminué d'environ 15 pour cent. Au cours de la même période, les ventes de tabac ont toutefois augmenté, en raison de l'augmentation de la population et de la consommation par fumeur.

Chez le groupe d'âge de 15 à 19 ans on compte 26 pour cent de fumeurs chez les adolescents, comparativement à 35 pour cent dix ans plus tôt, mais le nombre d'adolescentes qui fument est passé de 20 pour cent à environ 26 pour cent, même si l'on admet généralement que l'usage du tabac est cause de cancer et d'autres maladies, comme la bronchite chronique, l'emphysème et les maladies coronariennes.

"Les Canadiens sont prêts pour cet effort de prévention, a conclu Madame Bégin. De plus en plus de gens se soucient des droits des non-fumeurs et désirent que l'usage du tabac soit interdit dans les endroits publics. On réalise de plus en plus aujourd'hui que le fait de fumer est nocif. Nous voulons accélérer cette tendance de libération à l'endroit du tabac."



·Message·

du ministre des Affaires intergouvernementales aux francophones hors Québec à l'occasion du 24 juin 1982



À l'occasion du 24 juin, il me fait plaisir d'inviter tous nos amis francophones vivant hors du Québec à se joindre aux réjouissances que connaît le Québec

Cette fête de la St-Jean, que plusieurs d'entre vous célébrez également, rappelle aux Québécois les multiples liens qui les unissent à vous.

En leur nom, je souhaite rendre hommage à la ténacité et à l'attachement courageux que vous avez toujours manifestés et que vous manifestez encore à l'égard de votre langue, de votre culture et de votre identité. Cette persévérance à conserver les valeurs culturelles qui vous sont propres rejoint celle des Québécois dans le souci qu'ils ont eux-mêmes d'assurer l'épanouissement de leur vie collective.

En ma qualité de nouveau ministre des Affaires intergouvernementales, j'ai eu depuis quelques mois l'occasion d'approfondir ma connaissance de la situation des francophones hors Québec. C'est une réalité à laquelle je suis sensible depuis fort longtemps et qui me tient tout autant à coeur maintenant qu'à l'époque des États généraux du Canada français. Je veux aujourd'hui vous réitérer l'ouverture du gouvernement du Québec et son intention de poursuivre et de développer les liens qui unissent déjà Québécois et francophones hors Québec.

Je souhaite donc que la St-Jean soit l'occasion pour vous et pour les Québécois de nous réjouir ensemble. Je fais le voeu que la collaboration et les échanges que nous entretenons déjà s'intensifient et nous rapprochent davantage.

Le ministre des Affaires intergouvernementales

Jacques-Yvan Morin

Jacques-Yvan Morin



LABORATOIRE DE PATHOLOGIE POUR L'INSTITUT DE RECHERCHE DE LETHBRIDGE

OTTAWA, 9 juin 1982 – Le ministre de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a annoncé aujourd'hui que le Conseil du Trésor avait approuvé la dépense de $1,6 million pour la conception d'un nouveau laboratoire de pathologie, évalué à $23 millions, pour l'Institut de recherches vétérinaires d'Agriculture Canada à Lethbridge (Alberta).

En outre, le ministère des Travaux Publics a conclu un contrat avec la firme d'architectes Cohos, Evany et Partners de Calgary (Alb.) pour préparer les documents de travail en vue des appels d'offres ultérieurs et de l'approbation du projet.

"Je suis très heureux que l'on ait approuvé la mise en oeuvre de cette première étape cruciale en vue de la construction d'un nouveau laboratoire pour l'Institut," a déclaré Monsieur Whelan. "Avec ce laboratoire, nous serons mieux en mesure de mener des recherches sur les maladies animales au pays et de leur faire la lutte," a-t-il précisé.

Le contrat de construction devrait être accordé à l'automne de 1983 et les travaux devraient être terminés deux ans plus tard. Le complexe de laboratoires et de bureaux, d'environ 2900 pieds carrés, logera une soixantaine d'employés, dont 13 spécialistes, et viendra remplacer les installations existantes qui datent de 1912.

A ce laboratoire, on procède à des analyses diagnostiques et on y effectue des recherches pour prévenir et combattre les foyers de maladie.

L'Institut de recherches vétérinaires de Lethbridge est un centre de recherche et de diagnostic qui relève d'Agriculture Canada depuis 1905. Il se rattache plus précisément à la Division de la pathologie vétérinaire de la Direction de l'hygiène vétérinaire de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments. Par leur travail, le laboratoire et l'Institut viennent soutenir la Direction générale dans son rôle de lutte contre les maladies animales au Canada, d'inspection des viandes et de certification des animaux au Canada, d'inspection des viandes et de certification des animaux et des produits d'origine animale destinés à l'exportation.

CÉLÉBRONS LE 24 JUIN DANS LE SENS QUE DUVERNAY LUI A DONNÉ

Que d'étapes parcourues depuis le 24 juin 1834 alors que Ludger Duvernay dotait les Canadiens-Français d'un patron national, d'une fête nationale et d'une société nationale.

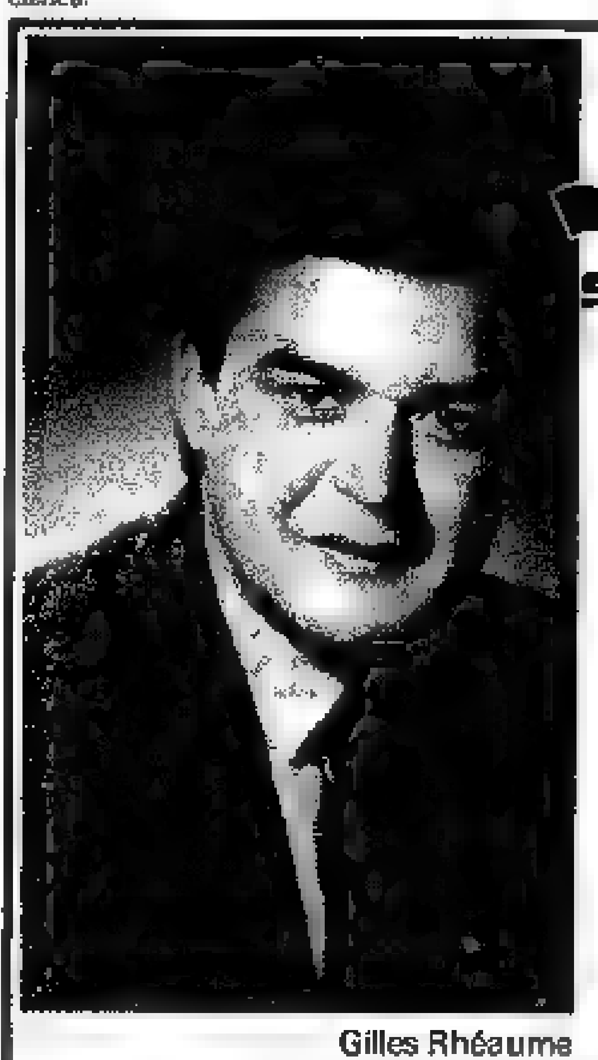
Le 24 juin a été célébré sans interruption, partout où vivent des Canadiens-Français, depuis 148 ans, par des festivités dont l'éclat et l'ampleur ont varié selon les années, les circonstances et le dynamisme des chefs de file de la nation.

Pas un seul Canadien-Français ne peut rester indifférent le jour de sa fête nationale, qui est, sans doute, une occasion de réjouissances collectives, mais aussi un moment de réflexion et de prise de conscience.

Le 24 juin est l'occasion pour les Canadiens-Français, de signifier éloquemment et rigoureusement à la face du monde entier que pour eux, n'en déplaise à certains, le mot nation a un sens véritable et profond qui correspond à notre histoire, à notre présent et à notre avenir.

Célébrons notre fête nationale dans l'esprit que Duvernay a voulu, soit par l'affirmation de notre identité et de notre attachement à notre patrie, le Canada français.

Signé, *Gérard Turcotte*



Gilles Rhéaume
Président général
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

SSJB

À l'occasion
du ***24 juin***
fête nationale des Canadiens-Français
le Président,
Gilles Rhéaume et
les membres du Conseil général
de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal
assurent leurs compatriotes
hors Québec
de leur solidarité et
de leur admiration
dans la lutte qu'ils livrent
pour la reconnaissance
de leur identité
et de leurs droits.

La Grèce

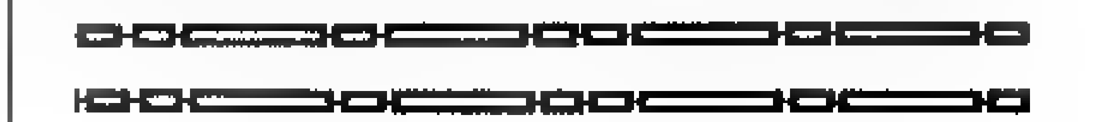
Dans la très lointaine antiquité et aujourd'hui encore chez les tribus les plus primitives, la divinité revêt des formes barbares et farouches. Les dieux sont des êtres surnaturels imbus de vengeance et qu'il faut continuellement apaiser par des offrandes et des sacrifices. Mais les anciens Grecs ont été probablement les premiers à civiliser quelque peu les puissances surnaturelles et à les façonner à l'image de l'homme. Il a fallu bien des siècles évidemment, avant que la métamorphose soit complete car encore aux temps d'Homère, la divinité était aussi compliquée et imprévisible que la nature.

Même si un cordon empêche les visiteurs de s'approcher du Parthenon, l'Acropole conserve toute sa magie. La Plaka, qui s'étale aux pieds de l'Acropole, nous reporte au temps où Athènes n'était qu'un village dont elle a conservé toute l'atmosphère. A quelques pas de là le marché aux puces de Monastirak vaut le détour ne serait-ce qu'en raison de l'occasion qu'il fournit de se procurer quelques souvenirs exclusifs. La visite des musées de la capitale n'est pas non plus à dédaigner surtout celui de Benaki et le musée national d'archéologie où trône la magnifique statue en bronze de Poseidon.

Ce pèlerinage une fois accompli, le mieux est de quitter Athènes, préférablement en voiture (on peut en louer) pour se perdre pendant quelques jours dans la Péloponèse, cette grande presqu'île au sud du pays. Les routes sont bonnes, les paysages sont magnifiques et les hôtels et tavernes servent une succulente nourriture. On peut y visiter de nombreux sites archéologiques ainsi que des villes historiques fort intéressantes. La ville de Corinthe sur le détroit du même nom qui relie le Péloponèse au continent n'a rien d'extraordinaire à faire voir aux visiteurs. C'est toutefois l'ancienne ville avec ses ruines et ses remparts sur une colline qui justifie un arrêt.

Le meilleur itinéraire vers le sud passe ensuite par la côte orientale jusqu'à Epidaure où se trouve encore l'ancien théâtre. On y présente des pièces tous les jours pendant les mois d'été. La ville de Nauplie devrait ensuite retenir un peu les visiteurs. L'escalade d'un escalier de mille marches s'impose jusqu'à la forteresse de Palamède où l'on a une magnifique vue plongeante sur les collines d'alentour.

A l'intérieur des terres, Mycène, la ville d'Agamemnon et de la fameuse arche du Lion mérite qu'on s'y arrête quelque peu.



VOTRE HOROSCOPE

Capricorne — *du 22 déc. au 20 janv.*

Ne tergiversez pas, vous éviterez ainsi bien des malentendus: dites plutôt votre façon de penser. Ne lâchez pas la proie pour l'ombre et sachez une fois pour toute ce que vous voulez.

Verseau — *du 21 janv. au 19 fév.*

Si vous avez l'intention d'emprunter de l'argent voyez votre problème et si vous pouvez respecter les délais. Ne faites pas de confidences à quiconque: tenez votre vie privée secrète.

Poisson — *du 20 fév. au 20 mars*

Des evenements désagréables risquent de troubler votre travail maîtrisez vos réactions et restez calme. Ne jugez pas sur les apparences; livrez-vous à un examen approfondi avant de vous faire une opinion.

Bélier — *du 21 mars au 20 avril*

Vous avez des responsabilités à assumer: montrez-vous énergique quand il le faut. Confiez-vous ouvertement n'ayez pas peur de vous libérer: vous trouverez la compréhension que vous recherchez.

Taureau — *du 21 avril au 20 mai*

Sachez oser et prendre des initiatives "la chance sourit aux audacieux" n'hésitez pas. Excellente journée à condition d'éviter les discussions et les querelles.

Gemeaux — *du 21 mai au 21 juin*

Contrôlez vos dépenses de façon sérieuse si vous ne voulez pas avoir des surprises désagréables. Maîtrisez les mouvements d'humeur que vous pourriez avoir: pensez aux autres qui vous supportent.

Cancer — *du 22 juin au 22 juillet*

Des complications imprévues risquent d'intervenir dans votre vie professionnelle: soyez très objectif. Vous trouverez une entente parfaite si vous modérez vos exigences et si vous faites taire votre jalousie.

Lion — *du 23 juillet au 23 août*

N'entreprenez pas trop de choses à la fois: réglez d'abord définitivement les questions en instance. Votre vie privée deviendra plus sereine si vous vous montrez plus tolérant et conciliant.

Vierge — *du 24 août au 22 sept.*

Ce n'est pas le moment pour vous de faire des "folies" n'oubliez pas vos échéances. Même si les invitations ne pleuvent pas, acceptez-les quand même et réagissez contre la mélancolie.

Balance — *du 23 sept. au 22 oct.*

Profitez d'un temps creux pour mettre de l'ordre dans vos affaires personnelles. Soyez aux petits soins; l'être aimé pourrait avoir grand besoin de vous pour triompher d'une épreuve.

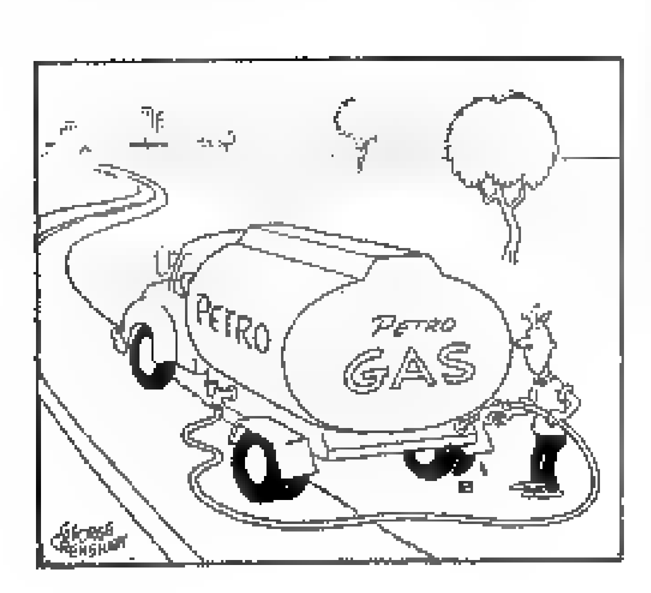
Scorpion — *du 24 oct. au 22 nov.*

Ne soyez donc pas si désordonné; vous perdez un temps précieux en cherchant ce dont vous avez besoin. Dissipez les malentendus qui obscurcissent l'atmosphère familiale.

Sagittaire — *du 23 nov. au 21 déc.*

Même si vous rencontrez un obstacle qui vous semble insurmontable, ne vous découragez pas. Ne compromettez pas votre avenir, en agissant comme vous le faites; soyez plus sérieux.

S.O.P.

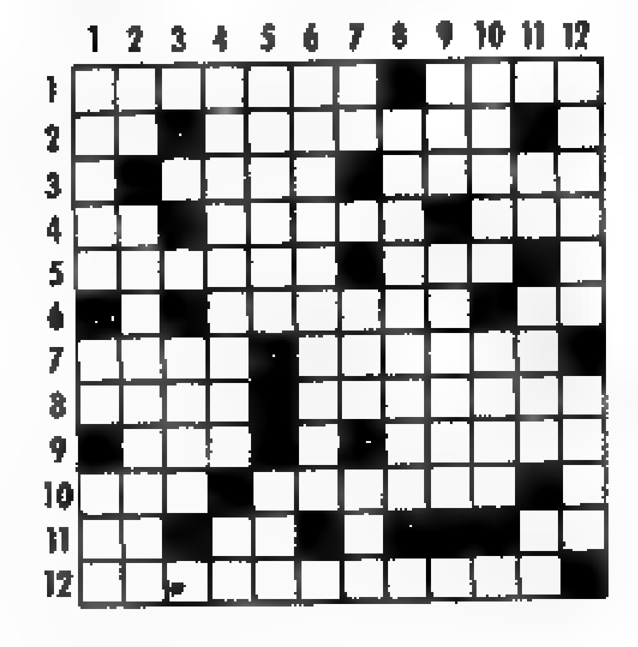




"As-tu réussi à réveiller papa?"

MOTS CROISES

PROBLEME 3703



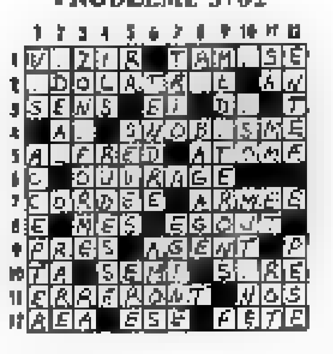
HORIZONTALEMENT

1 -Chien courant de petite taille – Paré
2–Article – Qualité d'une chose qui ne peut se différer
3–Compara le poids – Qui rend service
4–Particule affirmatif – De la campagne – Propre.
5- Brouillé – Heros américain
6- Architecte français (1591-1669). – Soeur
7 -Combat – Qui vit loin du monde
8–Sert à attaquer et à se défendre. – Diront qu'une chose n'est pas
9- Reçus – Ville d'Allemagne
10- Parcourue des yeux – Mouche du sommeil
11–Partie dure du corps humain. – Fleuve italien. – Patrie d'Abraham.
12- Désinence d'un mot

VERTICALEMENT

1 -Couvert armé de lame de fer – Dans danse – Dép. de France
2 -Petit cours d'eau. – Affectueuse
3–Touchée
4- Disputes. – Après-midi
5- Prén. de femme – Tu.
6–Oublis
7–Equerre. – Un des cantons de la Suisse. – Prén. féminin
8- Aucunement
9- Préfixe – Allongés.
10–Souveraine. – Barque à fond plat.
11–Largeur d'une étoffe – Direction. – Premier
12- Tailler la tête d'un arbre – Souverain des Russes.

PROBLEME 3702



NOS PAROISSES FRANCOPHONES

MESSES DU DIMANCHE

Immaculee Conception 10830-96e rue

DIMANCHES - 10h30 et midi

Ste-Anne 10422 - 99A avenue

SAMEDIS - 17h15
DIMANCHES - 10h30 et midi

St-Joachim 9928 - 110e rue

SAMEDIS - 17h00
DIMANCHES - 10h00 et midi

St-Thomas D'Aquin 8760-84e avenue

SAMEDIS - 19h00
DIMANCHES - 09h30 et 11h00

Ste-Famille à Calgary 5e rue S.O.

SAMEDIS - 17h00
DIMANCHES - 10h30, midi et 19h30

ANNONCES CLASSEES

AVENDRE

A VENDRE Aries et équipé au complet sécheuse, accessoires de rotin, skill et scie à chaîne ainsi que du sirop d'érable. Contactez 47' 2895

Trailer à vendre 4 X 8 avec bascule à l'état neuf. S'adresser à 468 2411 après 6 heures.

SERVICES DOMESTIQUES

Femme mature offre ses services pour garder à domicile des enfants ou prendre soin de personne âgée 477 5661

Millwoods Recherche jeune fille pour partager maison avec une famille anglaise. Contacter Bernice 468 5369

Prendrais pensionnaires – nouveaux arrivants pour quelques jours $10. par jour $-5 logé nourri 452 0'73

Jeune femme offre ses services en français pour garder des enfants chez elle du lundi au vendredi. $10 par jour par enfant. Contactez Mme Bouchard, 12021 66e rue, Edmonton, au no. 47' 2914

Offre mes services pour garder 1 ou 2 enfants à ma maison (sur semaine) situé dans le centre-ville. Pour information 488 8740, demandez Johanne

DIVERS

Je suis à la recherche d'une "live in House Keeper" nous avons 2 jeunes enfants. Aux intéressés appelez à frais virés Michelle 778 5691 à Whitecourt

Recherche travaux couture Téléphonez 463 2796

Bureau à partager avec l'ACFA d'Edmonton. Contacter 465 0976.

Demande jeune fille au pair pour travailler à la campagne 10 km d'Edmonton Communiquez avec Marie Hélène 465 7839

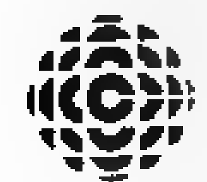
Pour tout genre de rénovations, peu importe l'importance de la finition de sous-sol aux travaux de béton, appelez Steven 436 7340 après 6 heures

A vendre tricycle grosseur moyenne, presque neuf on demande $30. Bicyclette 16" $30., lit simple avec matelas $50. botte de cuir pour enfant pointure 1 $20. A la recherche d'une bicycle de 20 à 24" pour fille, téléphonez après 6 heures à Ginette 435 3010

A louer sous-sol meublé situé au 10555 79e avenue (Strathcona) Contacter Pierre ou Luc au numéro 433 3461

Recherche tuteur ou étudiant sérieux pour m'enseigner les maths du secondaire IV et V. Salaire et horaire à discuter. Contactez Jean Pierre à 428-7133, extension 1002.

REFLETS D'UN PAYS



Les Italiens, communaute d'Edmonton
Les Vietnamiens, réfugiés de la mer
Le lundi 28 juin, à 13H30
Une réalisation de Mariette Hains
CBXFT La Télévision Française en Alberta

ST-JEAN

suite de la page 13

PROCLAMATION DE PIE X

Au début du siècle, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec demanda au cardinal Bégin d'entreprendre des démarches pour que le Saint-Père reconnaisse officiellement saint Jean-Baptiste comme patron des Canadiens français. Le Pape Pie X donna suite à la requête canadienne et, le 25 février 1908, émit un bref en vertu duquel "Nous constituons et Nous proclamons saint Jean-Baptiste patron spécial auprès de Dieu des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère"

Ce bref pontifial reconnaissait officiellement un choix populaire vieux de trois siècles.

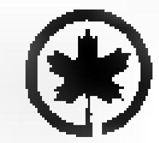
Les Prêt-à-partir d'Air Canada
LONDRES et FRANCFORT



La Chevauchée fantastique vers l'Europe

LONDRES	FRANCFORT
1006 $ minimum, aller-retour d'Edmonton	1050 $ minimum, aller-retour d'Edmonton

Réservez et payez au moins 21 jours à l'avance. Séjour de 7 à 90 jours à Francfort, de 7 à 180 jours à Londres. Hâtez-vous, le nombre de places est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet. Pénalité de 100 $ en cas d'annulation.

AIR CANADA 

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées pour les projets ci-après mentionnés, adressées au Chef, Politique de contrats et Administration, Ministère des Travaux Publics du Canada, chambre 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Albera, téléphone (403) 420-3213 seront reçues jusqu'à la date et l'heure limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux du département en liste, sur paiement du dépôt demandé.

Projet No. 003863

Parc National Banff, Alberta
Construction du pont Carrot Creek
et passages inferieurs pour animaux - autoroute Trans-Canadienne

Date limite: 11 h 30 (CDST) 14 juillet 1982

Dépôt: $250

Le documents de soumission sont disponibles de la chambre 200 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, 1166 rue Alberni, Vancouver, C.B., 201 Edifice Fédéral, 269 rue Main, Winnipeg, Manitoba, 1100 Edifice Motherwell, 1901 avenue Victoria, Régina, Saskatchewan; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; et la chambre 632, 220 - 4e avenue, S.E. Calgary Alberta

Les documents peuvent aussi être vus au bureau R.W.L. à Banff, Alberta; et les bureaux de l'Association des Routiers à Vancouver, C.B.; Edmonton, Alberta; Régina, Saskatchewan, et Winnipeg, Manitoba.

Pour plus de renseignements communiquez avec

R.S. Thomson
Gérant de Projet
Téléphone (403) 420-3229

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire sous forme de chèque bancaire établi à l'ordre du Receveur Général du Canada, et sera remis sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture de l'appel d'offre.

La moins élevée ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Canada



Vol 17 No. 14 — Mercredi le 23 juin 1982

Bâtir un Canada plus juste et plus fraternel...

PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

Ce cahier a été réalisé conjointement par



Agence de publicité & relations publiques de L'Association de la Presse Francophone Hors Québec (L'APFHQ) et les hebdos-membres

OUEST CANADIEN Le Soleil de Colombie, Vancouver (Colombie-Britannique) Le Franco-Albertain, Edmonton Alberta) L'Eau-Vive Régina (Saskatchewan) La Liberté, Saint-Boniface (Manitoba). ONTARIO Le Nord, Hearst Le Voyageur Sudbury Le Point Alexandria, Le Journal de Cornwall, Cornwall, Le Carillon, Hawkesbury Bonjour Chez-Nous, Rockland Le Rempart, Windsor L'Écluse, Welland. Le Goût de Vivre, Penetanguishene NOUVEAU-BRUNSWICK Le Madawaska, Edmundston, L'Aviron, Campbellton, Le Point, Bathurst Le Voilier Caraquet NOUVELLE-ECOSSE Le Courrier Yarmouth ILE-DU-PRINCE-EDOUARD La Voix Acadienne, Summerside.



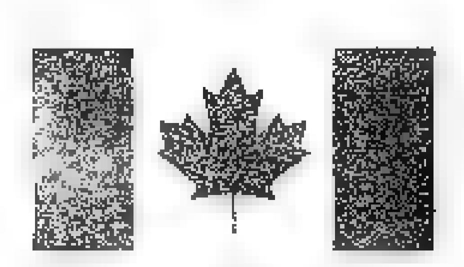
SUN MOTORS
TOYOTA

10201 - 82e avenue
Edmonton, Alberta
T6I 1Z6
TEL. 433-2411

GUY BOURGEAULT

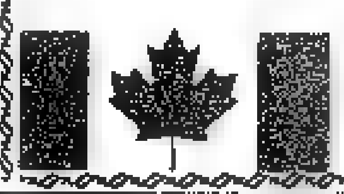
Joyeux anniversaire
c'est le souhait
que nous vous apportons
à l'occasion
de la
FETE DU CANADA





FRANCOIS THIBAULT

A l'occasion de la FETE DU CANADA l'Hotel Westin vous offre ses meilleurs souhaits



10135 - 100e rue
Edmonton, Alberta
T5J 0N7
TEL: [403] 426-3636

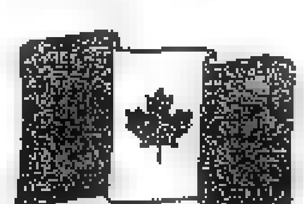




L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA
District de l'Alberta

210, 12395 - avenue Jasper
Edmonton, Alberta
TEL: 488-9832

est heureuse d' offrir ses
meilleurs souhaits
en cette grande occasion
qu' est la
FETE DU CANADA



PARSON FOOD MARKET

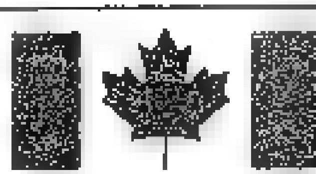
9303-34 AVENUE 461-8182
OUVERT 24 HEURES

Le propriétaire et
les employés de
PARSON FOOD MARKET
d'Edmonton souhaitent
Bonne Fête
à tous les Canadiens



partage
avec tous les Canadiens
la joie de vivre
ce grand jour de la fête.
BONNE FETE CANADA





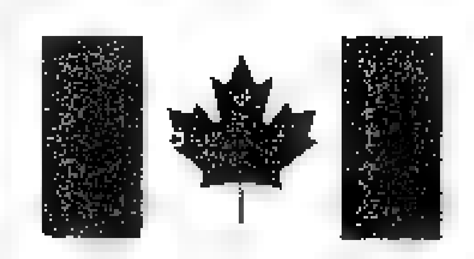
LE FONDS ST-JEAN

10008 - 109e rue
pièce 203

Edmonton, Alberta
T5J 1M4

TEL: 423-1680

Les voeux les plus sincères
vous sont offerts
en ce grand jour de la
FETE DU CANADA.



Message de M. Marc Lalonde pour l'Association de la presse francophone hors Québec

Pour qui a parcouru de part en part le pays, l'enracinement du fait français au Canada saute aux yeux. Que ce soit en Acadie, à St-Boniface, dans le Nord et l'Est de l'Ontario, ou ailleurs, la culture et la langue française sont omniprésentes et contribuent largement à donner à notre pays un caractère bien distinct de l'ensemble de l'Amérique du Nord.

La presse francophone hors Québec, notamment les 19 journaux affiliés à votre Association, a joué un rôle



prépondérant dans la floraison de la culture et de la langue de notre mère-patrie, en raison du souci des membres de votre Association de maintenir, voire d'accroître, la pureté de la langue de Molière. Vos journaux contribuent à perpétuer ce que d'aucuns ont qualifié de « miracle français en terre d'Amérique. » La culture et la langue françaises sont profondément enracinées en sol canadien.

Nous fêterons demain le 115e anniversaire du Canada. En dépit de son jeune âge, notre pays possède une histoire riche et fascinante. Les Canadiens d'expression française hors Québec ont contribué à maints égards à donner au pays une identité véritablement nationale. Le gouvernement canadien entend tout mettre en oeuvre pour que l'importante composante de la mosaïque canadienne que constitue le fait français, rayonne de l'Atlantique au Pacifique. Et à cet égard, l'Association de la presse francophone hors Québec devra continuer à jouer un rôle de premier plan.

Par ailleurs, la prospérité de notre pays et le mieux-être de ses habitants reposent essentiellement sur les vastes et riches ressources naturelles que recèle son sous-sol, qu'il s'agisse d'hydrocarbures, ou de minéraux combustibles et non combustibles. Le Canada possède les compétences voulues pour les exploiter, et le pays est résolu à utiliser ses ressources au profit de tous les Canadiens. L'énergie deviendra de plus en plus un facteur de prospérité et d'unité.

Tous les Canadiens seront davantage appelés à participer à la gestion de l'énergie —une tâche difficile qui doit dépasser le cadre des administrations publiques et de l'industrie pour atteindre tous les citoyens, investisseurs ou consommateurs. Le Programme énergétique national favorise les investissements dans le domaine de l'énergie, lesquels auront des retombées qui amélioreront l'activité économique globale ainsi qu'une croissance rapide des entreprises fournissant des biens et services à l'industrie de l'énergie. Le PEN a été conçu soigneusement pour promouvoir l'activité et l'emploi dans toutes les régions du Canada.

En cette veille de la Fête du Canada, je souhaite que le 1er juillet soit un jour de joie et de foi en demain. J'exhorte tous les Canadiens à redonner confiance à ceux et celles qui ont perdu espoir dans le devenir harmonieux de la nation canadienne. Je souhaite également que l'optimisme renaisse chez ceux et celles qui doutent de notre avenir collectif devant la conjoncture économique difficile qui prévaut, momentanément, au pays.

Bonne fête, Canada.

Viens, c'est la fête,

Le Canada célèbrera cette année son 115ième anniversaire. Pour plusieurs d'entre nous, la Fête du Canada n'évoque aucun souvenir digne d'être célébré. Pour d'autres, le 1er juillet fait naître des sentiments confus quant à la signification d'un tel événement. Alors que l'esprit des Canadiens devrait être à la réjouissance, plus que jamais sent-on grandir l'inquiétude des Canadiens face à l'avenir de leur pays.

Il est difficile d'entraîner les Canadiens dans la danse, quand le 1er juillet, ils s'éveillent à peine au lendemain de querelles politiques, économiques ou sociales de plus en plus fréquentes. De plus, si la Fête du Canada ne signifie rien pour la majorité des Canadiens, c'est parce qu'ils sont trop ignorants de leur riche histoire. Les Canadiens doivent connaître le passé pour comprendre le présent et l'avenir. En effet, on peut difficilement donner un sens à une fête liée à aucun événement, à aucune gloire, à aucun souvenir. Pourtant, nombreux sont les événements qui ont marqué notre histoire et qui méritent d'être remémorés.

Ce ne sont certes pas les éternels discours et les envolées philosophiques des politiciens fédéraux qui sensibiliseront la population sur les bienfaits d'habiter cette terre canadienne. Trop souvent avons nous été témoins des discussions opposant l'est contre l'ouest, les maritimes contre le reste. L'air est rempli de sourires narquois et de remarques cinglantes.

Chaque groupe cherche naturellement et avec âpreté à obtenir une part plus large du revenu et des richesses de la nation. En s'y efforçant, chacun a tendance à exagérer la contribution qu'il apporte au pays et à sous-estimer celle des autres. Chaque groupe a tendance à se plaindre des sacrifices qu'on lui demande et à oublier les avantages dont il profite.

Personne ne peut nier qu'au début il y avait deux peuples fondateurs au Canada. Le français et anglais constituent un élément essentiel du patrimoine canadien. Il est souhaitable que les Canadiens réalisent qu'ils peuvent retirer, de cette dualité linguistique et culturelle, un enrichissement personnel qui profitera aussi à la société tout entière. Seuls les individus, et non les gouvernements peuvent faire ce genre de choix.

Une des raisons de la fragilité de l'unité nationale est notre difficulté à saisir la complexité de nos problèmes collectifs. Francophones comme anglophones, nous avons tendance, tout naturellement, à concevoir le pays à partir de notre expérience locale ou régionale.

Pourtant, si les Canadiens ont quelque fois du mal à dégager une identité commune, ce n'est pas parce qu'ils sont impuissants à exprimer des sentiments collectifs. N'avons nous pas, en tant que Canadiens, ressenti la même émotion intense à chaque pas de Terry Fox dans son ultime combat contre le cancer? N'avons nous pas tous vibré de fierté lorsque Greg Joy a arraché la médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Montréal, en 1976, grâce à son saut majestueux? Sans hésitation, nous nous sommes identifiés à eux et nous avons partagé leur douleur et leur joie.

A une époque de diminution de l'espace vital et de polarisations extrêmes des opinions, le Canada demeure un des pays les plus exaltants du monde au point de vue matériel et des valeurs qu'on y défend. Notre aventure collective traduit une affirmation et un maintien des différences personnelles, sociales, culturelles et linguistiques qui ont toujours été le souci constant des Canadiens tout au long de leur histoire.

Mais avant tout, le Canada est terre de liberté, parce que ses enfants ont appris, non sans heurts, à accepter leurs différences et à les apprécier. La société que constitue le Canada offre à sa population une variété et une richesse d'expériences, une réunion de talents et de ressources extrêmement étendue qui ont forgé la personnalité du Canada.

Si nous voulons parvenir à une sécurité émotive, dans notre identité nationale, et si nous voulons connaître la fierté d'une existence nationale, il faut avant tout se connaître. Et si le 1er juillet, avec ses multiples célébrations à travers le Canada, peut nous amener à découvrir quelques traits de notre personnalité à nous, Canadiens, voilà bien une bonne raison de fêter, n'est-ce pas?

LA JOIE-DE-VIVRE AU MANITOBA

Le Centre culturel franco-manitobain, une corporation de la Couronne, ouvert en 1974, est une des institutions qui fait vibrer la culture francophone au Manitoba. En 1982, le CCFM offrira — une série d'abonnements avec 6 spectacles, douze expositions d'art, ventes d'artisanat, ateliers d'arts & métiers, 3 séries de films, fêtes familiales, 15 concerts classiques, un artiste francophone les week-ends au cabaret « Le Foyer ». Au CCFM, nous retrouvons les groupes culturels résidants : Le Cercle Molière (théâtre), Les Danseurs de la Rivière Rouge, Le 100 Nons (jeunes artistes de scène), L'Alliance Chorale Manitoba, Les Blés au Vent, Les Intrépides (3 chorales), l'hebdomadaire La Liberté, La Garderie du P'tit Bonheur et le Centre de ressources préscolaires Le Centre Soleil.

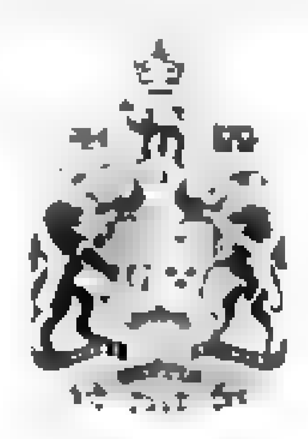




Viens, c'est la fête,
tout l'monde va y être!
Amène tes amis,
c'est la fête jeudi.
Viens, on s'en promet,
c'est le 1er juillet!
Jeudi, penses-y,
on fête notre pays.
Oui, tout l'monde va y être.
Viens, viens, viens!
Viens, c'est la fête!

Canadä
Secrétariat d'État | Secretary of State

On fête partout...
INFORMEZ-VOUS!



CANADA

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

MESSAGE FROM THE PRIME MINISTER



Le Canada que nous nous apprêtons à fêter en ce 1er juillet ressemble étrangement au Canada que nous avons célébré l'an dernier.

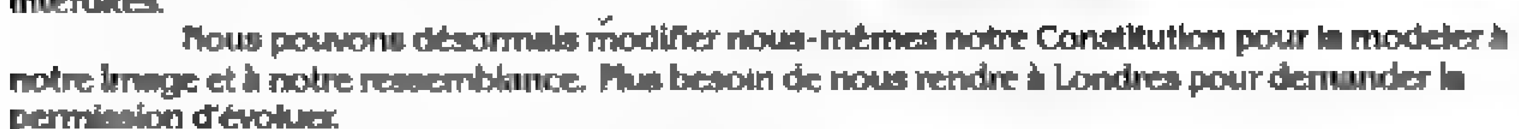
Entre-temps nous avons pourtant vécu le rapatriement de notre Constitution et l'accession de notre pays à la pleine souveraineté. Tout cela aura-t-il été vain?

En fait, nous sommes un peu comme ces adolescents qui se réveillent adultes le jour de leurs dix-huit ans et s'étonnent du peu de changement que cela apporte dans leur vie.

Notre pays est devenu pleinement souverain. Et après? Qu'est-ce que cela change à notre réalité?

La réponse simple et vraie est: pas grand-chose dans les faits mais beaucoup de choses en droit. Et à partir de ce droit, nous pouvons, si nous le voulons, changer les faits.

Un tas de possibilités nous sont en effet offertes qui nous étaient hier encore interdites.



Nous pouvons désormais modifier nous-mêmes notre Constitution pour la modeler à notre image et à notre ressemblance. Plus besoin de nous rendre à Londres pour demander la permission d'évoluer.

De même, nous pouvons exiger des pouvoirs publics le respect de certains droits qu'on nous refusait hier ou qu'on nous accordait comme une faveur.

Je pense au droit à l'égalité pour lequel les femmes ont tant combattu. Je pense au droit des handicapés à être traités comme citoyens à part entière. Et je pense, bien sûr, au droit des francophones à faire instruire leurs enfants dans des écoles françaises.

Je sais, les francophones hors Québec auraient voulu obtenir davantage. Mais voyons les choses en face. Hier encore, plusieurs provinces ne reconnaissaient même pas le droit des francophones à l'école française, et là où ce droit était reconnu, il n'existait aucun moyen efficace de le faire prévaloir. Aujourd'hui, les minorités françaises hors Québec peuvent s'adresser aux tribunaux pour forcer les provinces à respecter les droits que leur garantit la Constitution du pays.

C'est un changement complet des règles du jeu. Et les francophones hors Québec ont désormais entre les mains un nouvel atout qu'il leur appartiendra de jouer avec audace et sagesse.

J'aurais aimé que la Charte soit encore plus généreuse et qu'elle garantisse davantage les droits du français. Par exemple, seul le Nouveau-Brunswick a choisi d'aller aussi loin que le gouvernement canadien en reconnaissant l'égalité de l'anglais et du français à tous les niveaux de l'administration publique. Aucune autre province, pas même le Québec, pourtant si généreux dans le passé, ne s'est montrée aussi ouverte à la reconnaissance institutionnelle des droits de sa minorité.

Mais ce n'est que partie remise. La réforme constitutionnelle va se poursuivre et il appartiendra aux minorités françaises et anglaises de joindre leurs efforts à ceux du gouvernement canadien pour faire évoluer les provinces. Il faudra toutefois, et je le dis avec regret, que les dirigeants des francophones hors Québec apprennent à mieux discerner leurs véritables amis et pratiquent une stratégie plus réaliste.

Chose certaine, tous les Canadiens doivent prendre conscience que, malgré les apparences, le Canada ne sera plus jamais le même.

Nous sommes désormais pleinement responsables de notre destin collectif et c'est à nous qu'il appartient maintenant de bâtir un Canada plus juste et plus fraternel qui puisse faire le bonheur et la fierté des générations à venir.

Ottawa
1982



CHAR[T]
CANADIENNE [D]
ET LIBE[R]

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit

Garantie des droits et libertés

1. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes : *a)* liberté de conscience et de religion ; *b)* liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ; *c)* liberté de réunion pacifique ; *d)* liberté d'association.

Droits démocratiques

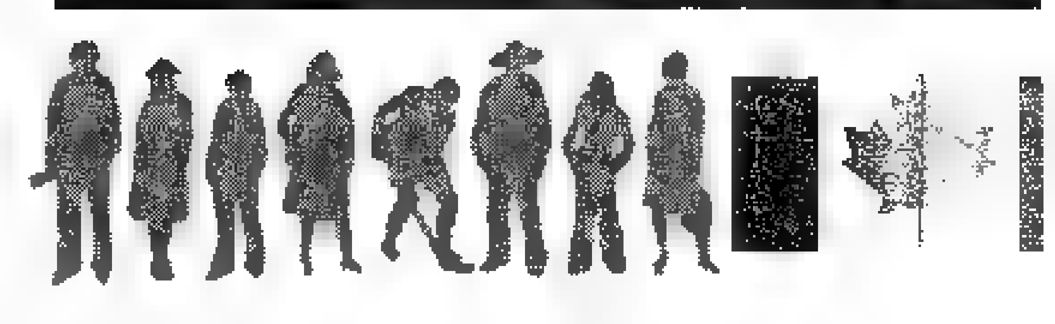
3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales. 4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes. (2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative. 5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

Liberté de circulation et d'établissement

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir. (2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit : *a)* de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province ; *b)* de gagner leur vie dans toute province. (3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés : *a)* aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle ; *b)* aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics. (4) Les paragraphes (2) et (3) n'ont pas pour objet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer, dans une province, la situation d'individus défavorisés socialement ou économiquement, si le taux d'emploi dans la province est inférieur à la moyenne nationale.

Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. 8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. 9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraires. 10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention : *a)* d'être informé dans les plus brefs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention ; *b)* d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit ; *c)* de faire contrôler, par *habeas corpus*, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération. 11. Tout inculpé a le droit : *a)* d'être informé sans délai anormal de l'infraction précise qu'on lui reproche ; *b)* d'être jugé dans un délai raisonnable ; *c)* de ne pas être contraint de témoigner contre lui-même dans toute poursuite intentée contre lui pour l'infraction qu'on lui reproche ; *d)* d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable ; *e)* de ne pas être privé sans juste cause d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable ; *f)* sauf s'il s'agit d'une infraction relevant de la justice militaire, de bénéficier d'un



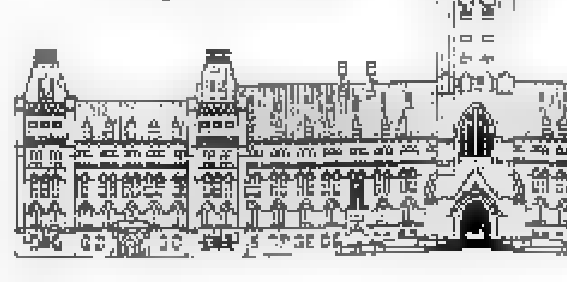
procès avec jury lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave ; *g)* de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction d'après le droit interne du Canada ou le droit international et n'avait pas de caractère criminel d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations ; *h)* d'une part de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté, d'autre part de ne pas être jugé ni puni de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement déclaré coupable et puni ; *i)* de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence. 12. Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. 13. Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignages contradictoires. 14. La partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète.

Droits à l'égalité

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. (2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Langues officielles du Canada

16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. (2) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. (3) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais. 17. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux du Parlement. (2) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux de la Législature du Nouveau-Brunswick. 18. (1) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. (2) Les lois, les archives, les comptes



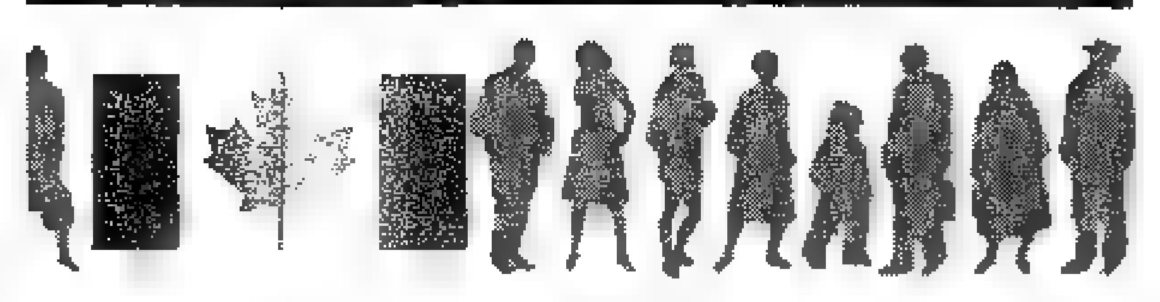
rendu[s] sont [...] avant valeu[r] toute[s] et da[ns] droit sont s[...] procé[dures] l'emp[loi] l'adm[inistration] gouve[rnement] droit [...] *a)* l'en[...] *b)* l'en[...] (2) Le [...] l'angla[is] législa[ture] article anglai[s] obliga[tion] dispos[...] pour e[...] poster[...] loi ou

encore provin[ce] en fran[çais] langue franco[phone] droit e[...] dans ce[...] son ins[truction] au Can[ada] primai[re] reconn[...] instruc[tion] de la m[...] partou[t] droit e[...] publics

5 (2-82)



CHARTE
NNE DES DROITS
' LIBERTÉS



ifraction dont il
e plus grave
u d'une omission
• infraction
t n'avait pas de
econnus par
nouveau
autre part de
nt il a été
• la peine la
nt il est declaré
de l'infraction
itre tous
ce qu'aucun
crimmer
te ou pour
ne peuvent
ou ne parlent
ité, ont droit à

e également à
éfice de la loi,
iscriminations
ar, la religion.
• paragraphe
ités destinés à
notamment
e leur couleur
nces mentales

du Canada ils
age dans les
Le français et
s ont un statut
nstitutions de
3) La présente
s de favoriser
t de l'anglais
ns les débats
français ou
u-Brunswick
rbaux du

rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur 19. (1) Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent (2) Chacun a le droit d employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux du Nouveau-Brunswick et dans tous les actes de procédure qui en découlent 20. (1) Le public a, au Canada, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services il a le même droit à l égard de tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau. (2) Le public a, au Nouveau-Brunswick, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement ou pour en recevoir les services. 21 Les articles 16 à 20 n ont pas pour effet en ce qui a trait à la langue française ou anglaise ou à ces deux langues, de porter atteinte aux droits privilèges ou obligations qui existent ou sont maintenus aux termes d une autre disposition de la Constitution du Canada 22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais.

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23. (1) Les citoyens canadiens a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire dans cette langue (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction. (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d une province a) s exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité b) comprend lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Recours

24. (1) Toute personne victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente charte peut s adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances. (2) Lorsque, dans une instance visée au paragraphe (1), le tribunal a conclu que des éléments de preuve ont été obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits ou libertés garantis par la présente charte, ces éléments de preuve sont écartés s'il est établi, eu égard aux circonstances, que leur utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice

Dispositions générales

25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones du Canada notamment a) aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763 b) aux droits ou libertés acquis par règlement de revendications territoriales. 26. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne constitue pas une négation des autres droits ou libertés qui existent au Canada. 27 Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens 28 Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes. 29. Les dispositions de la présente charte ne portent pas atteinte aux droits ou privilèges garantis en vertu de la Constitution du Canada concernant les écoles séparées et autres écoles confessionnelles. 30. Dans la présente charte, les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes. 31 La présente charte n'élargit pas les compétences législatives de quelque organisme ou autorité que ce soit

Application de la charte

32. (1) La présente charte s'applique a) au Parlement et au gouvernement du Canada, pour tous les domaines relevant du Parlement y compris ceux qui concernent le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest b) à la législature et au gouvernement de chaque province, pour tous les domaines relevant de cette législature (2) Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article 33. (1) Le Parlement ou la législature d une province peut adopter une loi où il est expressément declaré que celle-ci ou une de ses dispositions a effet indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 15 de la présente charte (2) La loi ou la disposition qui fait l'objet d'une déclaration conforme au présent article et en vigueur a l'effet qu'elle aurait sauf la disposition en cause de la charte. (3) La déclaration visée au paragraphe (1) cesse d'avoir effet à la date qui y est précisée ou, au plus tard, cinq ans après son entrée en vigueur (4) Le Parlement ou une législature peut adopter de nouveau une déclaration visée au paragraphe (1). (5) Le paragraphe (3) s applique à toute déclaration adoptée sous le régime du paragraphe (4).

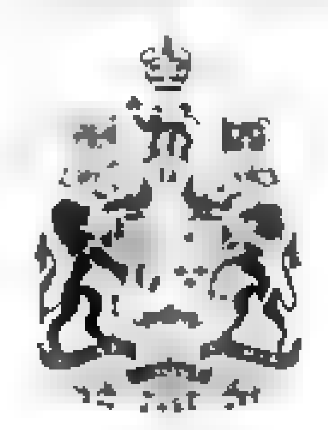
Titre

34. Titre de la présente partie *Charte canadienne des droits et libertés*.

« Nous devons maintenant établir les principes de base, les valeurs et les croyances fondamentales qui nous unissent en tant que Canadiens, de sorte que par-delà nos loyautés régionales, nous partagions un style de vie et un système de valeurs qui nous rendent fiers de ce pays qui nous donne tant de liberté et une joie aussi immense. »

P.E. Trudeau, 1982

A CONSERVER



CANADA

MESSAGE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

MESSAGE FROM THE MINISTER OF JUSTICE



Un chapitre important s'est ouvert cette année dans l'histoire parlementaire de notre pays.

L'adoption de la loi constitutionnelle de 1982 a été un moment sans précédent dans la vie des Canadiens puisqu'elle consacre, une fois pour toutes, les droits et les libertés mis en place par les fondateurs du pays.

La Charte des droits et libertés, reproduite dans les deux pages précédentes, dépasse en valeur beaucoup d'autres chartes dans le monde, et je crois que nous aurions difficilement pu en rédiger une meilleure. Une bonne constitution et l'excellence d'une charte des droits reposent sur l'égalité de fait. Ce qui n'est qu'une utopie dans d'autres pays est une réalité au Canada. Les Canadiens, les francophones hors du Québec surtout, ont réclamé cette égalité d'une voix très forte; eh bien! nous l'avons désormais, transcrite dans notre Constitution.

Notre Charte des droits et libertés aura une grande portée sur l'avenir du français au Canada, particulièrement dans les provinces où cette langue est minoritaire. Elle tend, ni plus ni moins, à renforcer le fondement de l'unité canadienne.

Les droits de chaque Canadien, y compris les droits linguistiques, sont désormais inscrits dans notre Constitution. C'est avec un profond soulagement que j'écris *notre Constitution* car elle est maintenant la nôtre, qu'elle correspond à notre image et que nous pourrons la modifier à notre guise, sans en demander la permission à un autre pays.

Le souhait que je formule à l'occasion de ce 1er juillet 1982, jour de notre Fête nationale, est que les notions de libertés contenues dans notre Loi constitutionnelle soient mises en pratique avec toute la justice et le bon sens dont nous sommes capables.

Je conseillerai aussi aux lecteurs du présent journal de relire notre Charte, d'y réfléchir et de considérer quel est l'emploi le plus avantageux qu'ils peuvent en faire.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, et je le répète, notre Constitution et notre Charte des droits et libertés n'existent pas pour plaire aux deux ordres de gouvernement, mais bien pour l'intérêt exclusif des Canadiens. C'est à eux de s'en servir dans leur intérêt commun.

La loi constitutionnelle de 1982 n'est pas figée. S'il arrivait que des dispositions ne répondent pas parfaitement aux aspirations et aux attentes de la population, nous en discuterons et nous négocierons des changements dans leur application. Les Canadiens ont plein pouvoir sur leur Constitution, c'est à eux de la rendre conforme à leurs besoins.

Les Canadiens savent ce qu'ils veulent, ils sont attentifs à ce qui se passe dans leurs gouvernements et ils n'hésitent jamais à s'élever, dans la dignité et le respect des lois, contre toute tentative d'usurpation de leurs droits.

Notre Charte des droits et libertés est un grand pas de fait vers l'égalité réelle des deux langues officielles du pays, l'anglais et le français. Tout le monde reconnaît qu'on n'avait pas encore approché cette égalité de si près. Si elle ne touche pas tout à fait au but, notre Charte en consacre pourtant le grand principe et il nous appartient de perfectionner les dispositions qui ne sembleraient pas répondre exactement à ce que l'on veut.

Ottawa
1982

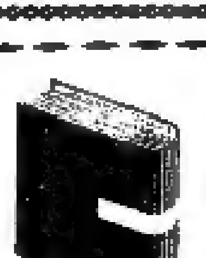
Jean Chrétien



Le Centre des fiancés

Heritage Mall
Etage supérieur
TEL: 436-3082

10148 - avenue Jasper
Edmonton, Alberta
T5J 1W4
TEL: 422-3530



TOUS SERVICES:
Joaillerie
Bijouterie
Réparations

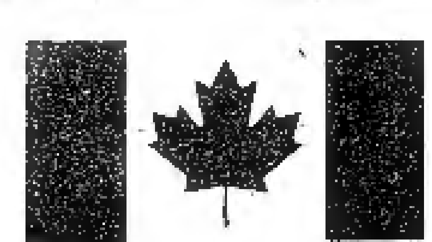
Offre tous ces meilleurs voeux à tous les Canadiens à l'occasion de la FETE DU CANADA

Librairie
Le Carrefour Ltée
Bookstore

10014-109 rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4 (403)428-8202

offre à tous une heureuse

Fête du Canada





L'Association Canadienne-francaise de l'Alberta

10008 - 109e rue
Pièce 203
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
TEL: 423-1680



MESSAGE DU PRESIDENT

Le Constitution canadienne est enfin rapatriée. Elle est loin d'être parfaite, mais c'est la nôtre. C'est à nous qu'il appartient de l'améliorer.

Nous pouvons dès maintenant être fiers d'appartenir à ce grand pays où il nous revient d'agir en tant que Canadiens pour contribuer à son devenir, pour aider à son développement, pour assurer son épanouissement et pour garantir une juste place pour les nôtres.

Notre identité en tant que Canadiens est fondée sur le respect des différences et sur le principe voulant que l'unité ne soit pas synonyme d'uniformité.

Nous poursuivons encore l'égalité linguistique. Nous cherchons toujours à faire reconnaître nos droits linguistiques et culturels. Inspirés par les luttes du passé et la confiance de réussir nous atteindrons nos objectifs, car ce grand pays est nôtre et nous sommes résolus de le garder nôtre.

C'est avec fierté et une confiance totale dans la francophonie, que j'offre mes meilleurs souhaits à tous les membres de l'A.C.F.A. et à tous les franco-albertains à l'occasion de cette grande fête du Canada.

GASTON RENAUD

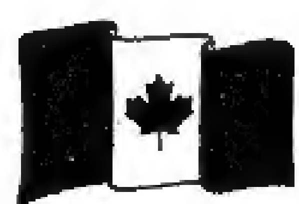


BONNE FETE A TOUS LES CANADIENS

LA FACULTE SAINT-JEAN



75ième Anniversaire
1982-83

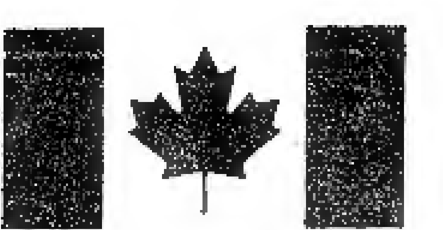
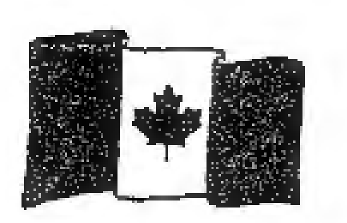
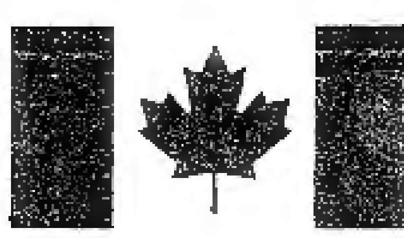


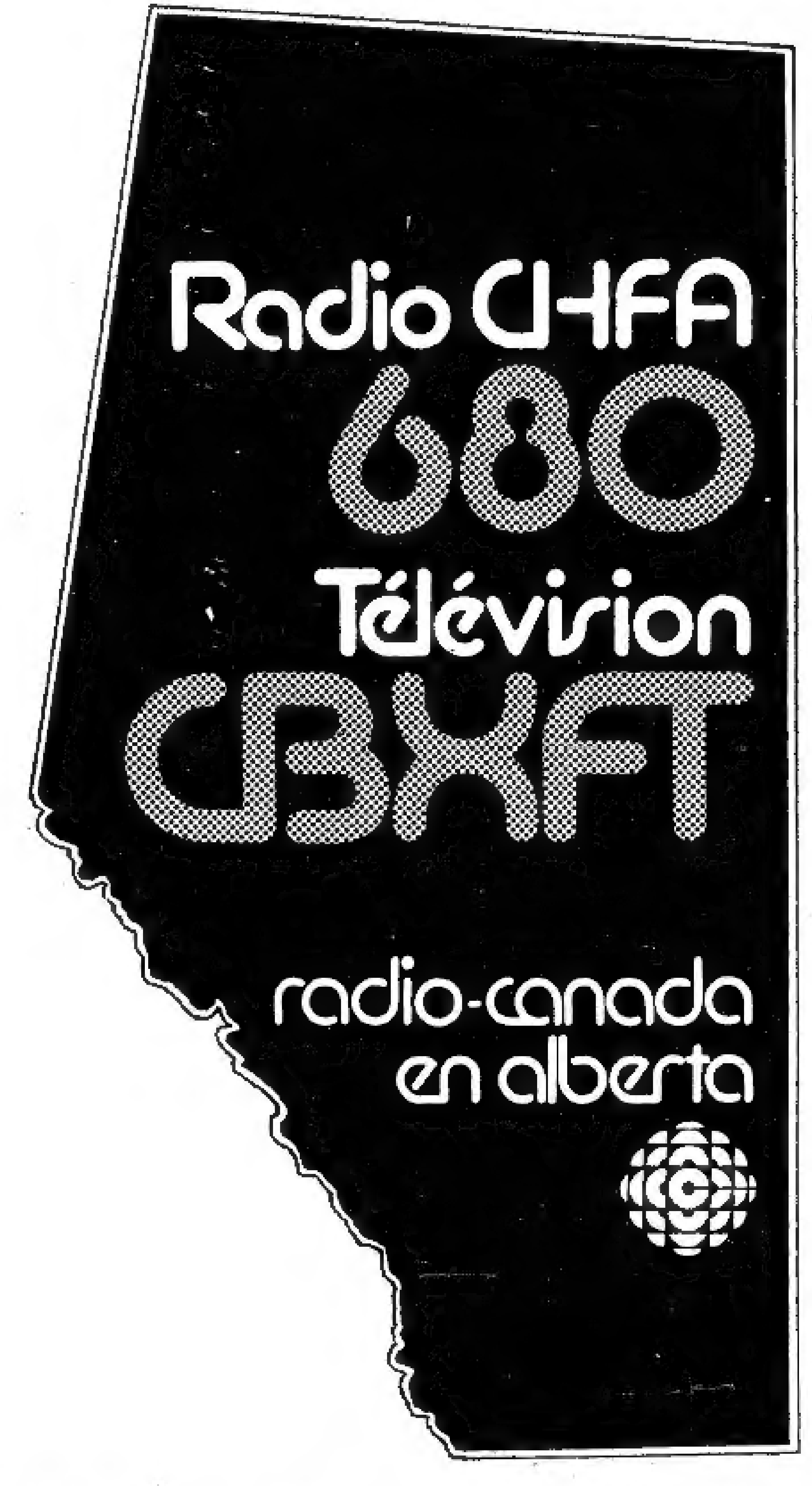
APPEL A TOUS NOS ANCIENS.

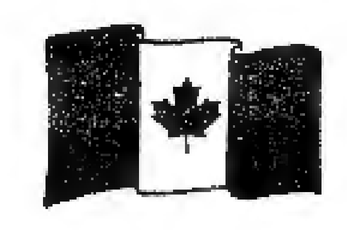
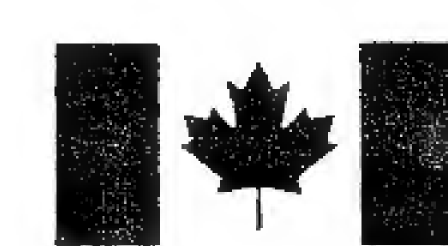
A l'occasion du 75ième anniversaire de l'institution Saint-Jean, nous aimerions rejoindre tous les anciens diplômés pour leur envoyer le programme des festivités et l'album-souvenir. Nous vous prions de remplir le coupon ci-après, de le découper et de nous le retourner le plus tôt possible. Merci et à bientôt.

NOM: ....
ADRESSE: ....
NO. DE TELEPHONE: ....
ANNEE DE GRADUATION: ....

RETOURNER LE COUPON AU:
COMITE DU 75 IEME
- Faculté Saint-Jean
8406 - 91e rue
Edmonton, Alberta
T6C 4G9


Radio CHFA
680
Télévision
CBXFT
radio-canada
en alberta

Message de l'honorable Jeanne Sauvé présidente de la chambre des communes aux francophones hors Québec



Dans l'ordre habituel, on reconnait **M. Lloyd Francis**; l'Orateur adjoint et président des comités pléniers, **l'honorable Jeanne Sauvé, C.P.**; l'Orateur de la chambre des communes, **M. Denis Ethier**; le vice-président des comités pléniers et **M. Rod Blaker**; le vice-président adjoint des comités pléniers.

(Photo OPSCOM, Ottawa)

Le 1er juillet est la fête de la collectivité. Les diverses manifestations, qui en marquent chaque année le retour, associent en une volonté commune de réjouissances et de souvenirs les communautés qui ont fondé le Canada et lui ont donné, année après année, les dimensions d'un pays illimité dans ses frontières et ses possibilités.

Le Canada que nous connaissons demeurera; sa physionomie physique et morale pourra changer, mais la collectivité qui y gît, unie à celles des autres nations du monde, gardera la ferveur et l'esprit d'initiative qui l'ont conduite à la modernité.

Je vous souhaite donc une heureuse et réconfortante fête du Canada. Puisse cette halte vous permettre de réfléchir afin que nous nous retrouvions demain ensemble, plus que jamais fiers de notre milieu de vie, heureux d'être de ce pays dont la solidité dépend de notre vigueur et de la hardiesse de nos convictions patriotiques.

A vous, mes compatriotes de langue, de culture française, j'adresse mes souhaits fraternels. Nous sommes de même famille d'un bout à l'autre de notre patrie; nous sommes les témoins et les gardiens d'un héritage précieux dont le Canada tout entier reconnait la signification et la richesse.

APF Association de la presse francophone hors Québec

Notre fête nationale revêt, pour moi et pour tous mes compatriotes, une importance particulière en cette première année de vie sous la régie de notre propre constitution. Seul le temps dira si oui ou non nous sommes à la hauteur du défi et de l'opportunité qui se présentent à tous ceux qui ont à coeur le plein épanouissement de notre pays et de chacun de ses citoyens.

J'ai l'honneur de présider une association nationale qui regroupe des éditeurs de journaux hebdomadaires qui se veulent le reflet fidèle des communautés qu'ils desservent. La présence de 19 de ces hebdos dans 8 des neuf provinces à l'extérieur du Québec est pour moi, le meilleur gage de la confiance que nous nous devons d'avoir dans notre propre avenir. Car, s'il nous appartient de bâtir ce pays en se faisant valoir comme l'élément important que nous sommes, tout l'honneur de s'être déjà ancré solidement à travers ce vaste pays revient à nos lecteurs, à nos abonnés et à nos annonceurs.



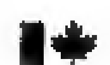
M. André Paquette, président, Association de la presse francophone hors Québec

Les 35 dernières années passées dans le domaine de l'édition me portent à croire que c'est par le travail ardu, la confiance en soi, la ténacité voire l'entêtement que nous, francophones minoritaires, viendrons à nous mériter une très grande place dans l'avenir de notre pays.

C'est à mon pays, et à chacun de mes compatriotes que je prête les belles paroles de Rodrigue :

«Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend point le nombre des années.»

Bonne fête, Canada !



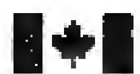
André Paquette, président

OPSCOM
Agence de publicité et de relations publiques

James Lévêque, Directeur général et Pierre P. Dallaire, Directeur des ventes et promotion d'OPSCOM tiennent à remercier les annonceurs, de leur participation à ce cahier spécial, ainsi que les éditeurs membres de l'Association de La Presse Francophone Hors Québec (L'APFHQ). Bonne fête, Canada !



Jean-Jacques Blais, ministre des Approvisionnements et Services

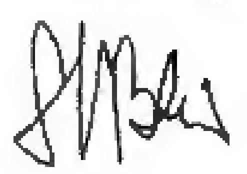


Ministre
Approvisionnements et Services Canada

Minister
Supply and Services Canada

À l'occasion de la Fête du Canada, je désire inviter les francophones hors Québec à partager la joie que je ressens devant la nouvelle étape que le rapatriement de notre Constitution a fait franchir au développement de nos communautés minoritaires. Plus que jamais, notre appartenance à la langue française et à notre coin de pays doit être source de fierté. Mais, nous sommes de plus en plus conscients, en tant que francophones, de notre présence d'un océan à l'autre. Cette conscience doit assurer que nos efforts conjugés renforciront davantage le dynamisme des communautés francophones du pays en faisant éclater leur isolement.

Je ne peux que témoigner, en cette occasion, de mon admiration pour ceux qui ont travaillé à la poursuite de nos objectifs culturels et économiques. En outre, j'espère que la détermination des francophones du Canada et des organismes qui parlent en leur nom puisse être le gage de notre force au sein du Canada.



Notre priorité: acheter canadien

Le gouvernement du Canada a comme politique de rechercher le contenu canadien dans ses achats.

C'est pourquoi Approvisionnements et Services Canada, le service des achats du gouvernement du Canada, encourage fortement ses fournisseurs à utiliser, dans toute la mesure du possible, des éléments canadiens dans la fabrication de leurs produits et à confier leurs travaux de sous-traitance à des entreprises canadiennes.

Pour nous, acheter canadien est une priorité.



Approvisionnements et Services Canada — Supply and Services Canada

